

2023
2024

GUIDE DE
L'ÉTUDIANTE ET
DE L'ÉTUDIANT
EN DROIT



Guide pour les étudiant(e)s
ayant commencé le
baccalauréat **après la réforme**
de l'automne 2023

TABLE DES MATIÈRES

03

Présentation du guide

04

Mot de la présidente de l'AED

05

Réforme du baccalauréat en droit

05

Ressources offertes par la Faculté et l'AED

08

La préparation au baccalauréat

IDUL, NIP ET NI	08
Le matériel didactique	08
Plateforme MonPortail	08
Capsule	08
Courriel institutionnel	09
Portail du baccalauréat	09
Les horaires de cours	10
La motivation et l'adaptation	10
Les lectures	10
Le cheminement	10
L'abandon de cours	11
La conciliation travail et études	11
Les notes et la cote	12
La propriété intellectuelle	12

13

Le baccalauréat

13	Les cours obligatoires (cheminement de 3 ou 4 ans)
13	Cheminement de 3 ans pour les cours obligatoires
14	Cheminement de 4 ans pour les cours obligatoires
15	Autres exigences
21	Profil en développement durable
21	Profil entrepreneurial
21	Profil international
22	Concentration en common law
23	Passage intégré vers le 2e cycle
23	Exigences relatives à l'anglais
24	Exigences relatives au français
24	Description des cours obligatoires
29	La course aux stages
31	Concours, cliniques et stages
37	Activités enrichissantes et implication
41	Personnes ressources
42	Exécutif de votre AED
43	Ressources offertes par la Faculté et par l'université
44	Consultation des examens et demande de révision de note
44	Bourses et aide financière

45

Après le baccalauréat

45	L'École du Barreau
47	La maîtrise en droit notarial
48	Autres programmes de 2 ^e et 3 ^e cycles
48	Aperçu des maîtrises en droit
49	Programme de certificat et microprogramme

PRÉSENTATION DU GUIDE

Le guide académique se veut un outil de référence complet visant à répondre rapidement aux questionnements des étudiants concernant leur cheminement académique. Il s'agit d'un regroupement d'informations essentielles provenant de diverses sources et concernant de nombreux aspects du cheminement, allant de l'adaptation lors des premières semaines au baccalauréat en droit jusqu'aux divers concours, stages et cliniques offerts à la Faculté.

C'est donc avec une grande joie que je vous présente encore une fois cette année cet outil précieux. En plus de répondre à plusieurs questionnements, ce guide vous permettra de découvrir toutes les opportunités offertes par le baccalauréat en droit à l'Université Laval. Ainsi, il vous permettra non seulement de rendre votre parcours le plus enrichissant possible, mais aussi de le rendre encore plus passionnant et personnalisé.

Il est important de souligner que ce guide est un projet de l'AED et n'engage en aucun temps la Faculté de droit ni l'Université Laval et seuls les documents facultaires ou universitaires officiels font foi. Ainsi, lors de vos choix en lien avec votre cheminement, il est primordial de toujours contre-vérifier l'information qui se trouve dans ce guide. Ce guide se veut un outil de référence, mais n'a pas la force d'un document officiel.

Nous sommes conscients que le baccalauréat en droit peut-être une source de stress énorme et présenter de grands défis. À travers ce guide académique et notre implication au courant de l'année, l'AED est une ressource de proximité pour tous les étudiants et toutes les étudiantes.

N'hésitez pas à me contacter par courriel ou sur Facebook. Il me fera plaisir de répondre à toutes vos questions concernant votre cheminement académique au meilleur de mes connaissances et de vous référer à la bonne ressource si cela est nécessaire.

Au plaisir de vous rencontrer et bonne année universitaire !



Claudia Victoria Doyon

Vice-présidente aux affaires académiques de l'AED

aed.vpacademique@fd.ulaval.ca

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'AED

Chères et chers collègues,

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons le Guide académique 2023-2024 de l'Association des étudiantes et étudiants en droit de l'Université Laval. Je tiens d'abord à féliciter ma collègue Claudia Victoria Doyon, vice-présidente aux affaires académiques, pour l'élaboration de cette nouvelle édition. Comme vous pourrez le constater, la réforme du programme qui entre en vigueur à l'automne 2023 a demandé un travail de synthèse considérable. Néanmoins, Claudia a su relever avec brio le défi que représentait l'explication de tous ces changements.

Le Guide académique se veut un outil détaillé contenant toutes les informations nécessaires à la réussite du parcours académique des étudiant(e)s au baccalauréat en droit, au certificat en droit et au microprogramme en droit. Le Guide regroupe notamment plusieurs informations pertinentes eu égard à la poursuite des études à l'École du Barreau ainsi qu'à la maîtrise en droit notarial.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de s'impliquer dans la vie associative. Que ce soit par l'entremise des soirées d'étude, des activités proposées par l'AED ou des activités organisées par les nombreux comités et organismes reconnus, l'implication confère non seulement une pause d'étude et de lecture, mais permet également de rencontrer vos collègues de classe. Ces derniers deviendront sans aucun doute de précieux amis sur qui vous pourrez compter tout au long de votre parcours académique, et bien plus encore.

En vous souhaitant une belle année scolaire,



Noémie Morin

Présidente de l'AED

aed.presidence@fd.ulaval.ca

RÉFORME DU BACCALAURÉAT EN DROIT

Le baccalauréat en droit fera l'objet d'une réforme à l'automne 2023. Pour les étudiant(e)s ayant commencé le baccalauréat avant l'entrée en vigueur de la réforme, aucun élément du parcours académique n'est modifié. Néanmoins, pour ceux qui commencent à l'automne 2023, il est à noter que de nouveaux cours obligatoires sont ajoutés au cheminement.

Puisque les cheminements diffèrent selon la date où l'étudiant(e) entame son baccalauréat, il est important de se référer au bon guide académique.

RESSOURCES OFFERTES PAR LA FACULTÉ ET PAR L'AED

LES RESSOURCES DE LA FACULTÉ

LE SITE INTERNET DE LA FACULTÉ DE DROIT

Lorsque vous vous posez une question, l'outil le plus facile d'accès est souvent le site de la Faculté. Il possède une foule d'informations sur de nombreux plans de votre parcours académiques. N'hésitez donc pas à consulter le www.fd.ulaval.ca.

LA GESTION DES ÉTUDES

Les agent(e)s de la gestion des études sont disponibles pour répondre à toute question sur votre cheminement (modifier votre cheminement, annuler un cours, difficulté avec une inscription, ou encore lorsqu'il manque de place dans un cours obligatoire que vous devez suivre).

La gestion des études se trouve au local 2235 du pavillon De Koninck. Vous pouvez vous y rendre en cas de besoin. Vous pouvez également rejoindre la gestion des études à l'adresse suivante : premier-cycle@fd.ulaval.ca.

LE CENTRE DE SOUTIEN

Le Centre de soutien est composé de mentor(e)s qui sont à votre disposition afin de vous soutenir dans la passation de vos cours, mais également afin de répondre à vos questions sur tout autre aspect de votre parcours académique. Vous pouvez également les consulter afin d'obtenir des conseils concernant votre adaptation au cours de votre première année, ou encore obtenir des conseils concernant des méthodes efficaces d'études et de travail.

Toutefois, il est à noter que les mentor(e)s ne peuvent répondre à aucune question sur la matière. Les mentor(e)s étant des étudiant(e)s, ils ont été confrontés aux mêmes obstacles que vous au cours des dernières années. Ce sont donc des personnes bien placées pour vous soutenir et vous épauler lorsque vous éprouverez des difficultés, c'est pourquoi je vous invite fortement à les rencontrer pour leur demander conseil.

Le Centre se trouve au 2246E du pavillon De Koninck. Vous pouvez également entrer en contact avec les mentor(e)s par courriel au soutien-premier-cycle@fd.ulaval.ca ou par le biais de leur page Facebook.

LES ATELIERS DU CENTRE DE SOUTIEN

En plus de se rendre disponibles lors de leurs permanences hebdomadaires, les mentor(e)s s'occuperont de donner des ateliers qui vous fourniront des trucs pour tout votre baccalauréat. Ces ateliers portent sur la prise de notes, sur la manière d'effectuer les lectures ainsi que la préparation des examens en droit. Ils vous fourniront donc des outils et des conseils précieux. Comme l'information fournie lors de ces ateliers vous sera utile tout au long de votre parcours, il est fortement recommandé d'y assister. Restez donc à l'affût, puisque les informations relatives à ces conférences vous seront communiquées dès les premiers jours suivant la rentrée scolaire.

LA CONSEILLÈRE EN EMPLOI ET EN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Si vous voulez mieux vous orienter dans les diverses possibilités d'emploi après et durant le Baccalauréat, le Service du développement professionnel (SDP) met à la disposition des étudiant(e)s une conseillère en emploi et en développement professionnel : Dominique Trudel. Son accompagnement personnalisé est offert pour faciliter votre intégration au marché du travail.

N'hésitez pas à lui écrire au dominique.trudel.1@ulaval.ca ou à prendre rendez-vous avec elle à l'adresse suivante : <https://www.sdp.ulaval.ca/nous-joindre/rendez-vous>.

L'INTERVENANTE DE PROXIMITÉ

Le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval a mis en place récemment un service d'intervenant(e)s de proximité au sein de la Faculté de droit afin de faciliter l'accès à la communauté étudiante à un soutien psychosocial. Lisa-Marie Blais, professionnelle de la relation d'aide offre un service de première ligne aux étudiant(e)s qui vivent des difficultés de toutes sortes et pourra les diriger vers les ressources appropriées, au besoin.

Son local se trouve au 2235 du pavillon De Koninck. Vous pouvez également la rejoindre à l'adresse suivante : Lisa-Marie.Blais@aide.ulaval.ca.

PROJET DE PARRAINAGE « BIG BROTHER » PAR LE COMITÉ DES ÉTUDIANTS AMBASSADEURS

Le projet de parrainage « Big Brother » a été mis en place l'année dernière par le Comité des étudiants ambassadeurs de la Faculté de droit de l'Université Laval. Ce dernier consiste à jumeler les nouveaux étudiants avec un(e) étudiant(e) de deuxième, troisième ou quatrième année afin de faciliter l'intégration au sein du programme et sur le campus universitaire. Les inscriptions se font en août pour la session d'automne et en décembre pour la session d'hiver.

De plus, les étudiant(e)s du Comité ont pour objectif de partager leur expérience au sein de la Faculté et de répondre à vos questions.

La Faculté de droit de l'Université Laval offre également différentes ressources, lesquelles seront énumérées plus loin à la page 41 et 43.

LES RESSOURCES DE L'AED

VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES

La vice-présidente aux affaires académiques, Claudia Victoria Doyon, sera présente pour répondre à toutes vos questions concernant votre cheminement académique. Il s'agit aussi de la personne-ressource lorsque vous avez un conflit avec un(e) enseignant(e) ou si vous avez besoin d'aide pour faire une demande de révision de note. N'hésitez pas à lui écrire au aed.vpacademique@fd.ulaval.ca ou sur Facebook.

VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Le vice-président aux affaires professionnelles, Louis Normand, est la personne à contacter pour répondre à vos questions en lien avec le milieu professionnel. Il vous transmettra les informations pertinentes en lien avec la course aux stages et aidera les comités à trouver des partenaires pour leurs activités. N'hésitez pas à lui écrire au Aed.vpprofessionnelle@fd.ulaval.ca ou sur Facebook.

DROIT ULAVAL (GROUPE FACEBOOK)

Dès votre acceptation au baccalauréat, prenez l'habitude de consulter la page Droit ULaval sur Facebook. C'est une source d'information importante. On y annonce tous les événements étudiants par l'AEDiffusion, les dates importantes et les informations cruciales à votre parcours.

L'AEDiffusion, publiée chaque vendredi, est le moyen qu'utilise l'AED afin d'annoncer aux étudiant(e)s la tenue des différents événements de manière hebdomadaire ainsi que toute autre information relative aux comités ou à la Faculté le cas échéant. Il est donc essentiel de la lire, car elle rassemble en un seul endroit toutes les informations qui vous seront utiles pour rester à l'affût des activités au cœur de la Faculté.

FAQ DROIT ULAVAL (GROUPE FACEBOOK)

Lorsque vient le temps de choisir ses cours, décider quels professeurs prendre ou trouver des trucs et astuces, la page FAQ Droit ULaval est LE groupe. N'hésitez pas à y poser vos questions. Vous trouverez toujours un(e) collègue qui saura vous guider.

DROIT DE PAROLE

Droit de parole est le Podcast officiel de l'AED. Il s'agit d'un podcast éducatif et ludique qui permet aux auditeurs et aux auditrices de démystifier les études en droit, de découvrir de nouveaux domaines de pratique et d'en apprendre davantage sur certains enjeux. Les épisodes sont diffusés les deuxièmes et derniers lundis du mois sur Spotify et Apple Podcasts.

LA PRÉPARATION AU BACCALAURÉAT

IDUL, NIP ET NI

Votre identifiant unique Laval (IDUL) et votre numéro d'identification personnel (NIP) ont été créés lors de votre demande d'admission. L'IDUL est composé des deux premières lettres de votre prénom, ainsi que des trois premières lettres de votre nom de famille, parfois suivi de chiffres. Il vous permet de consulter votre dossier dans la zone sécurisée de Capsule et d'accéder au portail de cours.

Votre numéro d'identification (NI) est celui qui est inscrit sur votre carte étudiante. Il vous sera demandé lors des examens et lors de la période de consultation des examens.

Attention ! Lorsque vous contactez la gestion des études, il est important de toujours le faire à partir de votre adresse ulaval pour des motifs de sécurité et de confidentialité. D'ailleurs, n'oubliez pas d'indiquer votre NIP, ce qui permet aux agent(e)s d'accéder plus rapidement à votre dossier.

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Un peu avant le début des cours, les enseignant(e)s ouvriront les portails des cours. Vous pourrez y trouver les informations concernant les livres à acheter sous l'onglet « matériel didactique ». Vous pouvez trouver les ouvrages de doctrines sur le site de CoopZone (pour les acheter neufs) ou bien les trouver sur « Petites Annonces Droit ULaval » sur Facebook afin de les avoir usagés.

MONPORTAIL

La plateforme MonPortail est l'endroit où vous retrouverez plusieurs informations utiles, telles que vos plans de cours, la liste des lectures que vous aurez à faire, les résultats de vos évaluations, la section forum, les coordonnées du professeur, etc. C'est aussi sur celui-ci que vous retrouverez la liste du matériel à vous procurer, sous l'onglet « Matériel didactique ». Pour terminer, l'inscription aux cours se fait aussi via MonPortail sous l'onglet « Inscription aux cours ».

Il s'agit d'un outil complet qui vous sera des plus utiles. Il est donc primordial de vous familiariser avec le portail avant le début de votre baccalauréat, puisque celui-ci vous suivra tout au long de vos études.

Pour vous connecter : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>. Vous aurez besoin de votre IDUL et de votre NIP.

CAPSULE

La plateforme Capsule sera très utile pour consulter en temps réel votre cheminement de façon détaillée afin de savoir quel cours vous devez de faire pour obtenir le nombre de crédits exigés dans chacune des sections (obligatoires, disciplinaires et optionnels).

Pour s'y rendre : MonPortail - Renseignements sur les études – Dossier des études – Rapport de cheminement. Ces informations peuvent aussi être retrouvées directement sur la plateforme MonPortail, sous l'onglet « Inscription aux cours ».

COURRIEL INSTITUTIONNEL

Il est important de consulter régulièrement votre adresse courriel institutionnel « IDUL@ulaval.ca ». C'est par cette voie que la Faculté, vos professeurs et l'AED communiqueront officiellement avec vous. Il s'agit donc de votre outil clé pour demeurer à l'affût sur tout ce qui est en lien avec la Faculté.

Le courriel est accessible par la plateforme [MonPortail](#) ou sinon vous pouvez y accéder par [office.com](#) et ouvrir une session à l'aide de l'adresse IDUL@ulaval.ca.

PORTAIL DU BACCALAURÉAT

Le portail du baccalauréat est l'endroit qui englobe les informations relatives au programme, tel que l'horaire des cours et des évaluations, les ressources mises en place pour assurer la réussite du programme, les différentes implications étudiantes possibles lors du parcours, la préparation au marché de l'emploi, les formulaires de la gestion des études, les aspects financiers ainsi que règlementaires.

Pour s'y rendre : [MonPortail – Cours – Activités de perfectionnement](#).

LES HORAIRES DE COURS

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de vos choix de cours. Notamment la plage horaire du cours, la présence de travaux plutôt que d'examens, la condensation des cours dans la semaine, les professeurs disponibles, etc. **Toutefois, le facteur qui devrait être déterminant pour votre choix est la date des examens.** En effet, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'aucun de vos examens n'entre en conflit avec un autre, puisqu'aucun accommodement ne sera accordé aux étudiants qui se retrouvent dans cette situation. Sachez qu'en règle générale, les examens se déroulent au même moment que la période de cours, mais il peut arriver qu'un examen soit à un autre moment, par exemple, la fin de semaine, alors méfiez-vous. Tentez également d'organiser vos cours de manière à ne pas vous retrouver avec deux examens la même journée puisque chaque examen en droit demande énormément de préparation et exige beaucoup de concentration.

Le moment pour effectuer vos choix de cours est prédéterminé par le Bureau du registraire. Les plages horaires sont réparties selon le nombre de crédits complétés (moins de 15, 15 et plus, 30 et plus, 45 et plus, etc.). Donc, les étudiant(e)s avec le plus grand nombre de crédits complétés peuvent effectuer leur choix de cours en priorité. Vous recevrez cet horaire de choix de cours via votre courriel institutionnel. De plus, vous pouvez présélectionner à l'avance les cours qui vous intéressent et les « confirmer » à la date de votre choix de cours. Si un cours ou une plage horaire n'est plus disponible, ne prenez pas peur ! Il arrive souvent que des places se libèrent au fur et à mesure que la nouvelle session approche. De plus, la gestion des études est très aidante si vous n'avez pas de place dans un cours obligatoire pour votre cheminement.

Finalement, il se peut que l'un des cours qui vous intéressent ait la mention « Inscription sur approbation seulement, veuillez contacter votre direction de programme ». Cela signifie qu'un nombre restreint de places est disponible pour ce cours. Pour vous inscrire, il vous faudra alors passer par le formulaire prévu à cet effet, accessible quelques jours après le début de la période de choix de cours. Le lien vers ce formulaire vous sera transmis par courriel et les places seront attribuées en fonction de votre avancement dans le programme. Ainsi, les étudiant(e)s ayant cumulé un plus grand nombre de crédits en droit seront priorisé(e)s.

Pour consulter les horaires des cours et des examens de chaque nouvelle session, suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous sur MonPortail au <https://www.portaildescours.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Cours »
- Cliquez sur l'option « Activités de perfectionnement »
- Cliquez sur l'option « Baccalauréat en droit »
- Cliquez sur l'option « Horaire des cours et des évaluation »
- Sélectionnez la session désirée dans les onglets en haut de votre écran

LA MOTIVATION ET L'ADAPTATION

La première année en droit met en œuvre la capacité d'adaptation de tous les étudiants. En effet, la charge de travail et les nombreuses heures de lecture font en sorte que les étudiant(e)s doivent rapidement acquérir une méthode de travail adaptée. Par le fait même, il est normal d'essayer différentes méthodes de travail avant de trouver celle qui convient le mieux. D'ailleurs, rares sont les étudiant(e)s qui arrivent au baccalauréat avec une méthode d'étude adaptée à la charge de travail universitaire.

Les premières semaines sont définitivement les plus difficiles, mais ne vous découragez pas pour autant. Vous développerez vos propres méthodes de travail et vous prendrez confiance au fil du temps. Plusieurs étudiant(e)s vivent des baisses de motivation et des périodes plus difficiles, mais rappelez-vous que vous n'êtes pas seul(e)s. Il faut continuer à fournir les efforts nécessaires et se rappeler les raisons qui nous ont motivées à entreprendre des études en droit. Comme l'expression populaire le dit, « nous sommes tous dans le même bateau » ; n'hésitez donc pas à demander des conseils à vos ami(e)s ou à consulter les ressources offertes par la Faculté, le Centre de soutien aux étudiants et la vice-présidente aux affaires académiques.

LES LECTURES

Vous remarquerez que la plupart des professeur(e)s tiennent pour acquis que les étudiant(e)s font les lectures avant le cours qui leur est relié. Toutefois, il est important pour vous de trouver la méthode de travail qui vous conviendra le mieux. Certains préfèrent effectuer les lectures avant le cours afin de mieux comprendre la matière, alors que d'autres préfèrent suivre le cours pour ensuite mieux comprendre les lectures. Les premières semaines serviront donc d'essai afin de déterminer ce qui vous plait le plus et surtout, ce qui est le plus efficace pour votre compréhension de la matière. Vous vous demanderez donc si vous devez passer au travers de tout ce qu'il y a à lire. Encore une fois, il s'agit d'une préférence personnelle. De manière générale, les étudiant(e)s lisent d'abord la législation et la jurisprudence pour terminer avec la doctrine. Enfin, il est important de savoir que la majorité des cours de droit sont développés selon la formule 3-0-6. Ce qui veut dire 3 heures de cours en classe ou de théorie et 6 heures de travail à la maison.

LE CHEMINEMENT

Lors des premières semaines, vous remarquerez que plusieurs étudiant(e)s se questionneront afin de décider s'ils ou elles préfèrent commencer avec une session de quatre cours plutôt que cinq afin de faciliter leur adaptation à la charge de travail. Peut-être vous serez vous-même dans cette situation. Toutefois, afin de prendre une décision éclairée, soyez au courant des éléments suivants.

Tout d'abord, gardez en tête que le baccalauréat en droit, à l'Université Laval, exige 99 crédits. Le cheminement normal prend habituellement trois ans, bien qu'un baccalauréat de trois ans à raison de cinq cours par session (automne et hiver) ne mène qu'à l'obtention de 90 crédits. Pour compléter votre parcours en trois ans, vous pouvez donc suivre trois cours d'été ou avoir trois sessions de six cours, ce qui est peu recommandé en raison de la charge de travail. Les étudiant(e)s en droit suivent donc presque tous des cours d'été après leur première et leur deuxième année, à moins d'avoir déjà en banque leurs crédits de cours hors discipline. Si vous voulez alléger votre charge de travail lors des sessions d'automne et d'hiver, vous pouvez suivre plus de cours d'été ou bien faire votre parcours en 3 ½ ou en 4 ans.

Le cheminement proposé par la faculté s'étale sur 3 ans ou sur 4 ans et propose un cheminement type pour les 3 ou 4 premières sessions. Ces deux cheminements peuvent être retrouvés plus loin dans la section « Le baccalauréat ».

L'ABANDON DE COURS

Finalement, vous devrez faire attention aux cours que vous déciderez d'abandonner le cas échéant. Effectivement, les cours de première année sont tous préalables à d'autres cours qui sont obligatoires ou optionnels. Ainsi, les choix que vous ferez pourront avoir un impact sur la suite de votre cheminement.

Si vous désirez abandonner un cours, vous devez le faire avant la date d'abandon prévue par l'Université, sans quoi cela entraîne une cote de « E », ce qui vaut pour 0 dans le calcul de votre moyenne cumulative. Cette date vous sera communiquée dès le début de la session et plusieurs rappels seront faits quelques jours avant celle-ci.

L'abandon de cours peut se faire directement via [MonPortail](#) en suivant ce chemin : [Menu – Études – Inscription aux cours](#). Elle peut aussi se faire via votre [Capsule](#), en sélectionnant l'option « [Retrait sur le libre-service](#) ».

Conseil : avant d'abandonner un cours, n'hésitez pas à communiquer avec la gestion des études, ou encore avec la vice-présidente aux affaires académiques de l'AED. Parfois, d'autres options s'offrent à vous et des ressources sont mises à votre disposition pour vous aider à progresser dans vos cours. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans cette démarche.

LA CONCILIATION TRAVAIL ET ÉTUDES

Il est tout à fait possible de travailler en même temps que vos études. Toutefois, il est important de trouver le nombre d'heures qui vous permet de réussir sur le plan académique et d'organiser votre temps de travail en fonction de vos études, et non l'inverse.

LES NOTES ET LA COTE

Une autre préoccupation importante des nouveaux étudiants et des nouvelles étudiantes à la Faculté est relative aux résultats scolaires. Tout d'abord, gardez en tête que comme le droit est un domaine qui vous était inconnu jusqu'alors, il est normal que vous n'obteniez pas tout à fait les résultats que vous désirez dès le départ. Il s'agit encore une fois d'une période d'adaptation normale et vous apprendrez à reconnaître la valeur des résultats que vous obtiendrez. Faites donc attention à ne pas perdre de vue votre motivation et à ne pas vous décourager advenant le cas où vous obtiendrez de premiers résultats décevants. N'oubliez pas que le Centre de soutien aux étudiants peut vous aider à traverser cette période d'adaptation plus facilement.

Les professeur(e)s notent les examens et les travaux en pourcentage, mais les notes finales de vos cours seront toujours converties en cotes sous forme de lettres. Le barème est inclus dans le premier tableau.

En ce qui concerne la cote universitaire, son fonctionnement mérite d'être expliqué. Avant tout, gardez en tête que vous devez conserver une moyenne supérieure à 2,00 sur un total de 4,33 afin de pouvoir demeurer dans le programme. Cependant, il faut savoir qu'aucun(e) étudiant(e) ne peut être exclu(e) du programme avant d'avoir minimalement atteint 24 crédits et que la Faculté n'exclut jamais un étudiant avant d'avoir tout tenté pour lui faire reprendre la voie du succès. Ensuite, vous devez savoir que chacune des cotes finales de vos cours sera convertie en une note sur 4,33, pour par la suite faire partie de votre moyenne cumulative. En résumé, votre note finale en pourcentage sera convertie en lettre, puis en note sur 4,33.

Par ailleurs, il est évident que la cote universitaire sera un facteur comme un autre dans votre recherche d'emploi ou de stage ou dans le cadre d'obtention de bourses. Néanmoins, il y a d'autres manières de vous démarquer. En ce sens, ne négligez pas l'influence de votre implication et de vos autres activités. Vous êtes bien plus qu'un simple résultat sur 4,33.

Un conseil : n'écoutez pas les ragots et faites-vous confiance !

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La population étudiante doit être sensible aux enjeux de propriété intellectuelle. En effet, les notes, textes, exercices, examens et documents préparés par les enseignant(e)s ne devraient pas se retrouver sur des plateformes d'échange en ligne. Également, l'enregistrement des cours doit faire l'objet d'une autorisation claire de l'enseignant(e). Il est aussi important de consulter les règlements universitaires concernant le partage des notes et du matériel de cours.

BARÈME DES NOTES	
Cote	%
A+	90
A	85
A-	80
B+	76
B	72
B-	68
C+	64
C	60
C-	56
D+	53
D	50
E	0

COTE UNIVERSITAIRE	
Cote	Équivalence sur 4,33
A+	4,33
A	4,00
A-	3,67
B+	3,33
B	3,00
B-	2,67
C+	2,33
C	2,00
C-	1,67
D+	1,33
D	1,00
E	0,00

LE BACCALAURÉAT (99 CRÉDITS)

Vous trouverez ci-dessous le cheminement du baccalauréat en droit à l'Université Laval. Lorsque cela est possible, la Faculté recommande aux étudiant(e)s de suivre exactement le cheminement indiqué pour leurs 30 premiers crédits (la première et la deuxième session). Cela permet d'éviter le plus possible les problèmes liés au fait que la majorité des cours de première année sont préalables au cours des sessions suivantes.

LES COURS OBLIGATOIRES SELON LE CHEMINEMENT DE 3 OU 4 ANS (57 crédits)

*Les préalables se trouvent entre parenthèses

CHEMINEMENT DE 3 ANS POUR LES COURS OBLIGATOIRES

PREMIÈRE SESSION

DRT-1010	Introduction à l'étude du droit I (Concomitant avec DRT-1011)
DRT-1011	Introduction à l'étude du droit II (Concomitant avec DRT-1010)
DRT-1001	Obligations I : contrat
DRT-1002	Droit constitutionnel
DRT-1004	Droit des personnes physiques et de la famille
DRT-1009	Droit international public général

DEUXIÈME SESSION

DRT-1006	Procédure civile I (DRT-1010, DRT-1011, DRT-1001)
DRT-1013	Traditions et enjeux juridiques autochtones (DRT-1010, DRT-1011, DRT-1002)
DRT-1012	Rédaction juridique (DRT-1010, DRT-1011 et 9 cr. DRT) (Concomitant avec DRT-1014)
DRT-1014	Recherche documentaire en droit (DRT-1010, DRT-1011 et 9 cr. DRT) (Concomitant avec DRT-1012)
DRT-2000	Obligations II : responsabilité (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1001)
DRT-2552	Droits et libertés de la personne (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1002)

TROISIÈME SESSION

DRT-1003	Droit des biens (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1001)
DRT-1005	Droit administratif I (DRT-1010, DRT-1011, DRT-1001 et DRT-1002)
DRT-1007	Droit pénal général (DRT-2552)
DRT-2002	Obligations III : exécution et extinction (DRT-2000)
DRT-2004	L'entreprise et ses principaux contrats (DRT-2000)

QUATRIÈME SESSION

Compléter avec 3 crédits dans la Règle 1 pour un total de 15 crédits

DRT-2003	Droit du travail fondamental (DRT-1001, DRT-2552 et 24 cr. DRT)
DRT-2005	Preuve civile (DRT-2000 et 27 cr. DRT)
DRT-2006	Droit des sociétés par actions (DRT-1003 et DRT-2004)
DRT-2008	Interprétation juridique (DRT-1005 et 27 cr. DRT)

CHEMINEMENT DE 4 ANS POUR LES COURS OBLIGATOIRES

Il est possible et même bénéfique d'étaler son parcours sur 3 ½ ou 4 ans. Un parcours plus long permet aux étudiant(e)s de :

- S'impliquer davantage dans la vie associative
- Travailler plus durant leurs sessions
- Réduire la charge de travail
- Réduire le stress lié à la performance
- Pouvoir consacrer plus de temps aux tribunaux-écoles et aux concours de plaidoirie

N'oubliez pas que la vice-présidente aux affaires académiques, Claudia Victoria Doyon, est disponible pour répondre à vos questions concernant les différents cheminements offerts. Notez qu'il n'est pas recommandé de changer son cheminement sans contacter la gestion des études au préalable.

PREMIÈRE SESSION

DRT-1010	Introduction à l'étude du droit I (Concomitant avec DRT-1011)
DRT-1011	Introduction à l'étude du droit II (Concomitant avec DRT-1010)
DRT-1001	Obligations I : contrat
DRT-1002	Droit constitutionnel
DRT-1004	Droit des personnes physiques et de la famille

DEUXIÈME SESSION

DRT-1009	Droit international public général
DRT-1012	Rédaction juridique (DRT-1010, DRT-1011 et 9 cr. DRT) (Concomitant avec DRT-1014)
DRT-1014	Recherche documentaire en droit (DRT-1010, DRT-1011 et 9 cr. DRT) (Concomitant avec DRT-1012)
DRT-2000	Obligations II : responsabilité (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1001)
DRT-1013	Traditions et enjeux juridiques autochtones (DRT-1010, DRT-1011, DRT-1002)

TROISIÈME SESSION

DRT-1006	Procédure civile I (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1001)
DRT-1003	Droit des biens (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1001)
DRT-1005	Droit administratif I (DRT-1010, DRT-1011, DRT-1001, DRT-1002)
DRT-2552	Droits et libertés de la personne (DRT-1010, DRT-1011 et DRT-1002)

QUATRIÈME SESSION

DRT-2002	Obligations III : exécution et extinction (DRT-2000)
DRT-1007	Droit pénal général (DRT-2552)
DRT-2003	Droit du travail fondamental (DRT-1001, DRT-2552 et 24 cr. DRT)
DRT-2004	L'entreprise et ses principaux contrats (DRT-2000)

CINQUIÈME SESSION

Compléter avec 3 crédits dans la Règle 1 pour un total de 12 crédits

DRT-2005	Preuve civile (DRT-2000 et 27 cr. DRT)
DRT-2006	Droit des sociétés par actions (DRT-1003 et DRT-2004)
DRT-2008	Interprétation juridique (DRT-1005 et 27 cr. DRT)

AUTRES EXIGENCES (42 crédits)

Pour le cheminement de 3 ans, vous n'avez qu'à suivre 5 cours par session et 3 cours durant l'été. Pour le cheminement de 4 ans, vous n'avez qu'à suivre 4 cours par session, ou encore en suivre durant l'été. Soyez vigilant(e)s, car certains cours ne sont offerts qu'à l'automne ou à l'hiver.

COURS AU CHOIX (33 crédits)

*Attention : ces cours ne sont pas nécessairement offerts toutes les sessions. Vous devez consulter l'horaire de cours émis par la Faculté chaque session pour connaître les cours à l'horaire.

RÈGLE 1 (DE 3 À 12 CRÉDITS)

DRT-2001	Droit administratif II (DRT-1005, DRT-1006, DRT-2000 et 21 cr. DRT)
DRT-2253	Successions et libéralités (DRT-1003, DRT-1004 et 24 cr. DRT)

RÈGLE 2 : FORMATION CRITIQUE (DE 3 À 12 CRÉDITS)

Pour les cours de formation critique, le cours DRT-1012, DRT-1014 et 27 crédits en droits sont nécessaires.

DRT-2100	Histoire du droit public
DRT-2101	Histoire du droit privé
DRT-2102	Sociologie du droit
DRT-2103	Droit comparé
DRT-2104	Analyse économique du droit
DRT-2105	Droit privé de common law
DRT-2106	Philosophie du droit*
DRT-2107	Analyse féministe du droit
DRT-2108	Éthique et déontologie de la pratique du droit

* Pour ce cours, il peut être possible de s'inscrire au cours PHI-2107 à la place de DRT-2106. Pour procéder au changement, vous devez contacter la direction de programme.

RÈGLE 3 : ACTIVITÉS DE FORMATION PRATIQUE ET D'EXPRESSION JURIDIQUE (DE 6 À 21 CRÉDITS)

DRT-2009	Clinique juridique en droit des services financiers I (DRT-1005, DRT-2006 et 39 cr. DRT)
DRT-2010	Clinique juridique en droit des services financiers II (DRT-2009)
DRT-2012	Rédaction juridique avancée (DRT-1012, DRT-1014, DRT-2008 et 24 cr. DRT)
DRT-2201	Stage à la magistrature I (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2202	Tribunal-école : audition en appel (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2203	Séminaire (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)

* Suite page suivante

DRT-2204	Recherche dirigée et rédaction d'écrits juridiques I (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2205	Recherche dirigée et rédaction d'écrits juridiques II (DRT-2204 et 42 cr. DRT)
DRT-2207	Concours de plaidoirie - volet pratique (DRT-2221)
DRT-2208	Stage à la magistrature II (DRT-2201)
DRT-2210	Logique et argumentation juridiques (DRT-1012, DRT-1014 et 27 cr. DRT)
DRT-2211	Clinique de droit international pénal et humanitaire I (DRT-1012, DRT-1014, DRT-1009 et 39 cr. DRT)
DRT-2213	Stage en milieu gouvernemental ou communautaire I (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2214	Stage aux Cahiers de droit I (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2215	Stage aux Cahiers de droit II (DRT-2214)
DRT-2216	Programme de pages à l'Assemblée nationale du Québec - volet pratique (DRT-1002 et 27 cr. DRT)
DRT-2217	Programme de pages à l'Assemblée nationale du Québec - volet recherche (DRT-2216)
DRT-2219	Stage d'été axé sur la carrière (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2220	Clinique fiscale (DRT-1012, DRT-1214, DRT-2400* ET 39 cr. DRT) *Préalable peut être suivi simultanément
DRT-2221	Concours de plaidoirie – volet théorique (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2222	Clinique de droit international pénal et humanitaire II (DRT-2211)
DRT-2223	Clinique de rédaction législative (DRT-1012, DRT-1014 et 27 cr. DRT)
DRT-2224	Clinique juridique pour entreprises en démarrage (DRT-1012, DRT-1014, DRT-2006 et 39 cr. DRT)
DRT-2225	Stage de formation à l'exercice du droit en cabinet (DRT-1012, DRT-1014 et 42 cr. DRT)
DRT-2256	Stage en milieu gouvernemental ou communautaire II (DRT-2213)

* Voir la section Concours, cliniques et stages pour plus d'informations

RÈGLE 4 : AUTRES COURS OPTIONNELS (DE 6 À 21 CRÉDITS)

DROIT INTERNATIONAL ET TRANSNATIONAL

DRT-2151	Droit international privé (DRT-1006 et 27 cr. DRT)
DRT-2152	Droit international économique (DRT-1009 et 27 cr. DRT)
DRT-2153	Droit du commerce international (DRT-2002 et 27 cr. DRT)
DRT-2154	Droit international pénal, humanitaire et des droits de la personne (DRT-1009 et 27 cr. DRT)
DRT-2155	Droit de l'intégration européenne (DRT-1009 et 27 cr. DRT)

DROIT CIVIL

DRT-2250	Sûretés réelles et publicité des droits (DRT-2002 et 27 cr. DRT)
DRT-2251	Contrats de vente, de louage et d'entreprise ou de service (DRT-2002 et 27 cr. DRT)
DRT-2252	Droit patrimonial de la famille (DRT-1004 et 27 cr. DRT)
DRT-2255	Droit de l'enfance et de la jeunesse (DRT-1004, DRT-1007 et DRT-1009)
DRT-2300	Droit des assurances (DRT-2002 et 27 cr. DRT)
DRT-2301	Droit de la consommation (DRT-2002, DRT-2004 et 24 cr. DRT)

DROIT DES AFFAIRES

DRT-2254	Faillite et insolvabilité (DRT-2002 , DRT-2004 et 24 cr. DRT)
DRT-2303	Droit bancaire (DRT-2002, DRT-2004 et 24 cr. DRT)
DRT-2304	Droit de la concurrence (DRT-2004 et 27 cr. DRT)
DRT-2350	Droit de la petite et moyenne entreprise (DRT-2006 et 27 cr. DRT)
DRT-2352	Droit des valeurs mobilières et des marchés financiers (DRT-2006 et 27 cr. DRT)

DROIT FISCAL

DRT-2400	Droit fiscal fondamental (30 cr. DRT)
DRT-2401	Droit fiscal des sociétés par actions (DRT-2400 et 27 cr. DRT)
DRT-2403	Planification fiscale (DRT-1003, DRT-2400 et 24 cr. DRT)

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS EN MATIÈRE CIVILE

DRT-2450	Procédure civile II (DRT-1006 et 27 cr. DRT)
DRT-2451	Activités cliniques sur les modes de prévention et de règlement des différends (DRT-1006 et 27 cr. DRT)
DRT-2452	Modes privés de prévention et de règlement des différends (DRT-2002, DRT-2005 et 24 cr. DRT)
DRT-3450	Approche intégrée du droit civil et de la procédure civile (DRT-2002, DRT-2005 et 24 cr. DRT)

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES TECHNOLOGIES

DRT-2302	Droit d'auteur (DRT-2004 et 27 cr. DRT)
DRT-2305	Droit des brevets et des marques de commerce (DRT-2004 et 27 cr. DRT)
DRT-2306	Droit des technologies de l'information (DRT-2552 et 27 cr. DRT).

DROIT PÉNAL

DRT-2500	Procédure pénale (DRT-1007 et 27 cr. DRT)
DRT-2502	Infractions contre les personnes (DRT-1007 et 27 cr. DRT)
DRT-2503	Infractions contre la propriété (DRT-1007 et 27 cr. DRT)
DRT-2504	Détermination de la peine et pénologie (DRT-1007 et 27 cr. DRT)
DRT-2505	Preuve pénale (DRT-1007 et 27 cr. DRT)

DROIT PUBLIC

DRT-2550	Droit municipal (DRT-2001 et 27 cr. DRT)
DRT-2551	Droit de l'environnement (DRT-1005 et 27 cr. DRT)
DRT-2554	Aménagement durable du territoire (DRT-1005 et 27 cr. DRT)
DRT-2555	Fédéralisme et partage des compétences (DRT-1002 et 27 cr. DRT)
DRT-2556	Droit et procédure parlementaires (DRT-1002 et 27 cr. DRT)
DRT-2557	Droit et peuples autochtones (DRT-1013 et 27 cr. DRT)
DRT-2558	Droit de l'immigration (DRT-1005, DRT-2552 et 24 cr. DRT)
DRT-2650	Droit professionnel (DRT-1005, DRT-2000 et 24 cr. DRT)
DRT-2657	Droit de l'énergie, des mines et de la forêt (DRT-1005 et 27 cr. DRT)
DRT-2259	Droit et politiques de la santé (DRT-2000, DRT-2552 et 24 cr. DRT)

DROIT DU TRAVAIL

DRT-2600	Liberté syndicale et représentation collective au travail (DRT-2003 et 27 cr. DRT)
DRT-2603	Droit de la santé et de la sécurité au travail (DRT-2003 et 27 cr. DRT)
DRT-2606	Protection des droits de la personne au travail (DRT-2003 et 27 cr. DRT)

COURS SPÉCIAUX ET AVANCÉS

DRT-2652	Sujet avancé en droit I (60 cr. DRT)
DRT-2653	Sujet avancé en droit II (60 cr. DRT)
DRT-2654	Sujets spéciaux en droit I (30 cr. DRT)

COMMON LAW

Pour ces cours, le cours DRT-2105 et 27 crédits en droit sont nécessaires. À noter que ces cours sont aussi offerts en version anglaise. De plus, je vous invite à consulter la section du guide concernant la Concentration en common law.

DRT-2130	Droit des contrats en common law
DRT-2131	Droit des délits civils en common law
DRT-2132	Droit des biens en common law
DRT-2133	Droit des fiducies en common law

COURS HORS DISCIPLINE (9 crédits) - Suggestions de thèmes

CRIMINOLOGIE ET SERVICE SOCIAL

ANT-1005	Anthropologie des familles et des parentés actuelles	PHI-2119	Foucault
ANT-2310	Anthropologie des conflits et de la violence	PSY-1104	Psychologie de la famille
CRI-1110	Femmes, criminalité et justice	PSY-2110	Psychologie des dépendances
CRI-2015	Principes d'intervention auprès de clientèles involontaires		

TRAVAIL ET EMPLOI

CSO-1002	Travail humain	RLT-1003	Travail et structure organisationnelle
CSO-1200	Sociologie clinique du travail	RLT-1006	Pratiques de gestion des ressources humaines
HST-2451	Mutations du travail au Québec au XX ^e siècle	RLT-1008	Économie et marché du travail I
MNG-2000	Gestion des ressources humaines	RLT-3000	Convention collective
RLT-1001	Syndicalisme	SCO-2105	Sociologie du travail

POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

ANT-2100	Anthropologie politique	POL-1008	Idées politiques modernes et contemporaines
HST-2405	État, société et pouvoir au Québec, 1760-1960	POL-2202	Administrations publiques canadiennes et québécoises
HST-2453	Nationalisme au Canada français	POL-2400	Fédéralisme canadien
HST-2458	Culture politique au Canada et au Québec au XX ^e siècle	POL-2414	Acteurs et enjeux politiques au Canada et au Québec
POL-1001	Politique et démocratie au Canada et au Québec	POL-2417	Parlementarisme comparé : Québec-France
POL-1003	Régimes politiques et sociétés dans le monde	POL-2502	Idées politiques au Québec
POL-1006	Introduction à l'administration publique		

RELATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT

ANT-2304	Anthropologie et développement	GIE-2102	Éthique des relations Nord-Sud
ECN-1110	Économie du développement	HST-1008	Le monde aux XIX ^e et XX ^e siècles
ECN-1140	Énergie et problèmes économiques internationaux	POL-1005	Introduction aux relations internationales
		POL-2301	Relations internationales avant 1945
GIE-2100	Développement international : acteurs et processus	POL-2302	Relations internationales en Europe depuis 1945
GIE-2101	Gestion de projets internationaux	POL-2312	Relations internationales du Canada et du Québec

DIVERSITÉ CULTURELLE

ANT-1102	Anthropologie du religieux	ETN-1105	Choc de cultures : le Québec contemporain
ANT-1201	Culture, histoire, identité : facettes du Québec contemporain	HST-2401	Cultures religieuses au Québec
ANT-1304	Sexualités et cultures (uniquement offert à distance)	HST-2455	Histoire, mémoire, identité : Québec et Canada contemporains
ANT-1701	Introduction aux peuples autochtones du Canada	POL-2325	Régimes politiques, religions et laïcités dans le monde
ANT-1901	Diversité culturelle : contexte et enjeux	SCR-2110	Les nouvelles religions au Québec
ANT-2302	Minorités et ethnicité	SOC-2113	Sociologie de la culture
ANT-2307	Dossiers autochtones contemporains	SOC-2136	Ethnicité dans les sociétés contemporaines
COM-2160	Communication publique, interculturelle et internationale		

LANGUES ET COMMUNICATION

ALL-1010 à ALL-3103	Allemand	JAP-1010 à JAP-3020	Japonais
ANL-2010 à ANL-3905	Anglais	POR-1010 à POR-3020	Portugais
ARA-1010 à ARA-2020	Arabe	RUS-1010 à RUS-1020	Russe
CHN-1010 à CHN-3020	Chinois	LAT-1001	Découverte du latin
ESG-1010 à ESG-3020	Espagnol	COM-1004	Journalisme et société
ITL-1010 à ITL-3020	Italien	COM-1500	Communication orale en public

Afin de vous assurer de répondre aux exigences du baccalauréat en droit, vous pouvez consulter votre rapport de cheminement sur Capsule. Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <https://capsuleweb.ulaval.ca>, puis entrer votre IDUL et votre mot de passe.
- Cliquez sur l'onglet « Renseignement sur les études »
- Cliquez sur l'onglet « Dossier des études »
- Cliquez sur l'onglet « Rapport de cheminement »
- Sélectionnez la session à partir de laquelle vous voulez connaître votre cheminement
- Cliquez sur l'option « B droit » de cette même session
- Sélectionner l'option « Détaillé », puis cliquez sur « Visualiser »

Votre rapport de cheminement apparaîtra. Il vous informe de toutes les exigences qu'il vous reste à satisfaire avant de pouvoir compléter votre baccalauréat.

Il est aussi possible de s'assurer de répondre aux exigences du programme lors de l'inscription aux cours sur MonPortail. Pour ce faire, suivre le chemin suivant sur MonPortail : Menu → Études → Inscription aux cours. Lorsque vous ajoutez un cours, les différentes catégories de cours s'affichent et le nombre de crédits qu'il vous reste à faire est indiqué sous chacune de ces catégories. Ce nombre de crédits est mis à jour automatiquement lorsque des crédits d'une catégorie sont complétés par l'étudiant(e).

PROFILS D'ÉTUDES ET CONCENTRATION EN COMMON LAW

Le programme prévoit trois profils à caractère optionnel et une concentration. L'étudiant(e) doit s'inscrire aux activités prévues pour obtenir une mention sur le diplôme. De plus, pour que la mention d'un profil ou de la concentration soit ajoutée au diplôme de l'étudiant(e), celui-ci ou celle-ci doit communiquer avec la Direction des programmes à premier-cycle@fd.ulaval.ca.

PROFIL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (12 CRÉDITS)

Le profil en développement durable constitue le parcours idéal si vous souhaitez approfondir vos connaissances dans l'application des concepts de développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en vous permettant de développer vos compétences liées au développement durable et au domaine du droit.

Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme d'études, 6 crédits qui peuvent prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

PROFIL ENTREPRENEURIAL (12 CRÉDITS)

Le Profil entrepreneurial favorise l'émergence et le développement des compétences entrepreneuriales visant à prendre des initiatives, à concevoir des projets et à les gérer. Il permet aux étudiant(e)s de concrétiser, pendant leur cheminement au baccalauréat, un projet individuel ou collectif lié à leur domaine d'études.

Ce profil comporte 12 crédits : 3 crédits sur les fondements en entrepreneuriat, 6 crédits de portfolios et 3 crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

PROFIL INTERNATIONAL

Le Profil international permet aux étudiant(e)s de premier cycle inscrits dans le programme de baccalauréat en droit d'effectuer à l'étranger une partie de leur scolarité. Cette forme de mobilité étudiante s'insère dans le cadre des programmes d'échanges structurés et s'adresse aux étudiant(e)s ayant complété au moins 36 crédits obligatoires au baccalauréat en droit avant le départ pour l'étranger et ayant une moyenne de programme de 3,00 ou plus sur 4,33. Au terme de l'échange, l'étudiant recevra la notation « Succès ou Échec » pour les cours suivis à l'étranger.

Au courant de la session d'automne, le bureau international organisera des séances d'informations. Pour consulter la liste des universités partenaires, aller sur <https://laval.moveonca.com/publisher/2/fra>.

Pour avoir toutes les informations relatives aux différents profils d'étude, rendez-vous sur le site de la Faculté : <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/profils-detudes>.

CONCENTRATION EN COMMON LAW (12 CRÉDITS)

La Concentration en common law vous permet d'approfondir vos connaissances en suivant des cours de common law enseignés par des experts reconnus dans le domaine, et ce sans prolonger la durée de vos études

Pour être admissible, vous devez avoir 30 crédits en droit, réussi le cours DRT-2105 Théorie et méthodologie de la common law, ainsi que suivre trois cours parmi la liste suivante :

DRT-2001	Droit administratif II
DRT-2134	Common law contracts OU DRT-2130 Droit des contrats de common law
DRT-2135	Common law torts OU DRT-2131 Droit des délits civils de common law
DRT-2136	Common law property OU DRT-2132 Droit des biens en common law
DRT-2137	Common law trusts OU DRT-2133 Droit des fiducies en common law

Prenez note que la majorité des cours de common law sont souvent offerts durant l'été, et ce de façon intensive. Les cours peuvent être offerts à distance ou en présentiel et en français ou en anglais.

La Concentration en common law vous permet de poursuivre vos études en vue d'obtenir le grade de *Juris doctor*, à l'Université Western Ontario.

Pour avoir toutes les informations relatives à la Concentration en common law, rendez-vous au : <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/concentration-en-common-law>.

Vous pouvez aussi écrire à la gestion des études au : premier-cycle@fd.ulaval.ca.

PASSAGE INTÉGRÉ VERS LE 2^e CYCLE

La Faculté offre aux étudiant(e)s la possibilité de faire un passage intégré qui permet de commencer une scolarité de deuxième cycle, contributive à la fois au baccalauréat et à un programme de deuxième cycle. Pour l'instant, le baccalauréat en droit offre un passage intégré avec le ou les programmes suivants :

- Maîtrise en administration des affaires – gestion des entreprises (M.B.A.)
- Maîtrise en droit – avec mémoire
- Maîtrise en traduction et terminologie

Il est important de noter ici que les étudiant(e)s désirant profiter de l'une de ces options doivent s'assurer de le décider assez tôt dans leur cheminement (idéalement à la fin de leurs cours obligatoires) pour pouvoir faire tous les cours nécessaires lors de leur baccalauréat.

Vous trouverez toutes les informations pertinentes concernant le passage intégré ici : <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/baccalaureat-en-droit/avantages-ul>.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter le directeur de deuxième cycle, Reza Moradinejad, par courriel à : reza.moradinejad@fd.ulaval.ca.

EXIGENCES RELATIVES À L'ANGLAIS

Les personnes admises au programme de baccalauréat en droit doivent satisfaire l'exigence de langue anglaise selon l'une des modalités suivantes :

- résultat égal ou supérieur à 675 au test TOEIC
- résultat égal ou supérieur à 53 au test VEPT
- résultat égal ou supérieur à 64 au test TOEFL IBT ou 520 au TOEFL (paper)
- exemption accordée pour études en anglais (études primaires et secondaires complétées en anglais) OU DEC en langue anglaise au Québec et réussite de l'épreuve uniforme en anglais OU grade universitaire complété en anglais
- réussite du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II, minimalement.

À ce titre, l'École de langues est chargée d'évaluer vos connaissances linguistiques. Il est recommandé aux étudiant(e)s de passer le test de classement le plus tôt possible dans leur cheminement pour s'assurer, en cas de classement inférieur au niveau intermédiaire II, d'avoir le temps nécessaire pour compléter les cours d'anglais permettant d'atteindre les exigences du programme.

Étapes à suivre :

- Passer le test de classement d'anglais de l'École de langues de l'Université Laval.
- Si le classement au test d'anglais est inférieur au niveau de compétence Intermediate English II (ANL-2020), suivre **le ou les cours d'anglais requis** pour être classé à ce niveau. L'atteinte du niveau Intermediate English II est une exigence de diplomation. Ces cours sont comptabilisés dans vos cours optionnels.
- Si le classement au test d'anglais est supérieur au niveau de compétence Intermediate English II (ANL-2020), suivre tout cours universitaire pour un total de 12 crédits, à l'exception des cours portant le sigle DRT, des cours correctifs en français et des cours d'anglais inférieurs à ANL-2020.

Pour prendre connaissance de l'horaire des tests et s'y inscrire, consultez le site de l'École de langues de l'Université Laval au <http://www.elul.ulaval.ca/tests-de-classement>.

EXIGENCES RELATIVES AU FRANÇAIS

La personne qui n'a pas fait ses études primaires ni secondaires en français doit passer le Test de français international (TFI) auprès d'un établissement du réseau Educational Testing Service Canada (ETS). Le test doit avoir été passé au cours des deux années précédant le dépôt de la demande d'admission du candidat ou de la candidate et les résultats doivent être envoyés par courriel au Bureau du registraire par l'établissement ETS. Selon le résultat du test de classement, des cours de français, non contributives au programme, pourraient être imposés.

Pour connaître les exigences relatives à la connaissance du français, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://www.ulaval.ca/admission/preparez-votre-dossier/connaissance-de-la-langue-francaise>.

DESCRIPTION DES COURS OBLIGATOIRES

INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT I ET II (il s'agit de deux cours qui doivent être suivis en même temps)

**Anciennement appelé l'Univers du droit (DRT-1000)*

Ces deux cours vous préparent à suivre le baccalauréat en droit. Ils vous enseignent donc les bases du domaine. À noter que ces cours s'offrent sous une formule différente. Effectivement, ils sont donnés sous une formule accélérée et intensive.

Introduction à l'étude du droit I (DRT-1010) (Concomitant avec DRT-1011) – 1 crédit

Ce cours vous initie aux sources du droit objectives et subjectives (constitution, charte, législation, réglementation, jurisprudence, doctrine et coutume) ainsi qu'à la hiérarchie et les rôles de normes. Il aborde aussi les fonctions du droit, le vocabulaire juridique, les principes généraux du droit et le processus législatif.

Il débutera le 28 août 2023 pour se terminer le 11 septembre.

Introduction à l'étude du droit II (DRT-1011) (Concomitant avec DRT-1010) – 2 crédits

Ce cours vous initie aux méthodes de raisonnement juridique et à la qualification juridique des faits qui permettent l'analyse de la structure d'une loi et d'une décision judiciaire. Il traite des ordres normatifs, des traditions et catégories juridiques, des voies d'accès au droit et à la justice. Il présente également, un aperçu du droit de la preuve. Finalement, ce cours présente le concept de justice participative ainsi qu'une initiation aux modes privés de prévention et de règlement des différends.

Il débutera le 11 septembre 2023 pour se terminer à la mi-session.

OBLIGATIONS I : CONTRAT (DRT-1001)

Ce cours fait une présentation générale des sources d'obligations. En premier lieu, il se concentre majoritairement sur le contrat en s'intéressant à ses conditions de formation ainsi qu'à son contenu et à ses effets. De manière plus spécifique, ce cours traite de l'incidence des principales règles applicables au contrat de consommation, des règles d'interprétation, du contrat assorti d'une modalité (terme et condition) et il vous donne un aperçu des sanctions de l'inexécution et des mesures de protection du droit du créancier à l'exécution. En second lieu, le cours traite de manière plus superficielle de la catégorie résiduaire des obligations, qui comprend la gestion d'affaires, la réception de l'indu et l'enrichissement injustifié.

DROIT CONSTITUTIONNEL (DRT-1002)

Ce cours sera fort probablement votre premier contact avec le droit public. De manière générale, il traite de l'État et de la constitution. De manière plus spécifique, il aborde les thèmes des sources du droit constitutionnel canadien, de l'histoire constitutionnelle canadienne et québécoise, de la notion et la compétence de l'État, de la constitution formelle, des organes législatif, exécutif et judiciaire, de l'organisation de l'État sous l'angle du fédéralisme et du parlementarisme et du fonctionnement de l'État par le biais de la suprématie législative, de la primauté du droit ainsi que de l'indépendance judiciaire.

DROIT DES PERSONNES PHYSIQUES ET DE LA FAMILLE (DRT-1004)

Ce cours comporte évidemment deux volets. Le premier volet est celui du droit des personnes physiques. Dans cette partie, le cours traite de sujets tels que la personnalité juridique et les attributs fondamentaux de la personne, l'individualisation (nom, domicile, actes de l'état civil), la théorie générale des incapacités, minorité et régimes de protection ainsi que l'état des personnes. Le second volet est celui du droit de la famille. Celui-ci consiste en une introduction au droit extrapatrimonial de la famille et il aborde les conditions de formation du lien conjugal, le mariage, l'union civile, la filiation et finalement, l'autorité parentale.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (DRT-1009)

Ce cours traite de l'idée de droit sur le plan des relations internationales, des sources et des sujets du droit international public, des rapports entre le droit international public et le droit interne, et du règlement pacifique et non pacifique des différends. C'est également une introduction à des branches spécialisées du droit international public.

PROCÉDURE CIVILE I (DRT-1006)

Ce cours est votre premier contact avec la procédure. Il porte sur les articles du *Code de procédure civile*, et sur certaines autres lois connexes. Il s'agit donc d'une introduction aux principes généraux du droit judiciaire, à l'organisation judiciaire, à la compétence des tribunaux, à l'action en justice et à la procédure ordinaire en première instance. Il aborde également le recouvrement des petites créances. Finalement, ce cours présente un aperçu des modes de prévention et de règlement des différends.

TRADITION ET ENJEUX JURIDIQUES AUTOCHTONES (DRT-1013) - Nouveau

**Ce cours n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s ayant débuté le baccalauréat avant l'automne 2023.*

Ce nouveau cours obligatoire depuis l'automne 2023 permet une mise en contexte de la situation des Premiers Peuples au Québec. L'histoire des relations avec l'État est analysée par le survol des principaux traités, des droits inhérents et du cadre juridique actuel. Les langues, les cultures et les rapports au territoire dans les traditions autochtones et propriétés foncières en droit civil seront aussi abordés. De plus, ce cours présente les enjeux liés aux interactions entre le droit étatique et les normativités autochtones. Pour terminer, ce cours sert d'introduction à certains enjeux contemporains, notamment : identité et appartenance, conditions des femmes et des enfants autochtones, accès à la justice, au logement et aux services publics. Il introduit aussi la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN DROIT ET RÉDACTION JURIDIQUE (il s'agit de deux cours qui doivent être suivis en même temps)

**Anciennement appelé *Documentation juridique et rédaction d'une note de recherche* (DRT-1008)*

Ces cours qui peuvent sembler ardues et difficiles à saisir de prime abord s'avèreront utiles de manière très concrète à tout futur juriste lors de la pratique de sa profession. Ils ont pour but de rendre les étudiants autonomes et efficaces par rapport à l'ensemble des démarches nécessaires à la recherche juridique, de même que de les initier à la rédaction de divers textes juridiques.

Recherche documentaire en droit (DRT-1014) (Concomitant avec DRT-1012) – 1 crédit

Ce cours vous introduit à la recherche juridique. En effet, il présente les étapes de la recherche et le repérage des sources documentaires en droit québécois et canadien. Il aborde aussi les différents ouvrages de référence, la documentation en droit étranger et en droit international ainsi que la documentation connexe (sciences sociales, données statistiques, etc.). Pour terminer, vous serez évalué sur la pertinence et de la fiabilité des sources repérées et sur l'organisation des résultats de la recherche.

Rédaction juridique (DRT-1012) (Concomitant avec DRT-1014) – 2 crédits

Ce cours est votre premier contact avec la procédure. Il porte sur les articles 1 à 481 du *Code de procédure civile*, et sur certaines autres lois connexes. Il s'agit donc d'une introduction aux principes généraux du droit judiciaire, à l'organisation judiciaire, à la compétence des tribunaux, à l'action en justice et à la procédure en première instance.

OBLIGATIONS II : RESPONSABILITÉ (DRT-2000)

Ce cours est la suite du cours Obligations I. Il traite de la responsabilité civile sous ses différents aspects. Les conditions de la responsabilité civile de droit commun, les conditions d'application des régimes d'indemnisation des accidents du travail, des maladies professionnelles et des accidents d'automobile, la présentation générale des régimes d'indemnisation quant à la faute ou fondés sur la solidarité sociale, les dommages-intérêts compensatoires, moratoires et punitifs et un aperçu des mesures de compensation propres aux régimes d'indemnisation sans égard à la responsabilité seront abordés.

DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE (DRT-2552)

Ce cours se penche sur l'étude de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, sur leur domaine d'application, les limites aux droits et libertés, les voies de recours et les réparations, les droits à l'égalité, à la vie et à la sécurité et les libertés fondamentales de religion, d'expression et d'association.

DROIT DES BIENS (DRT-1003)

Le cours de droit des biens traite de notions majoritairement afférentes au droit notarial. Par exemple, il s'attarde aux notions qui se rattachent aux droits réels et personnels, au patrimoine, à la distinction des biens, à la propriété sous la forme de ses attributs et ses caractères, aux modalités et aux démembrements de la propriété, aux restrictions à la libre disposition des biens, à certains patrimoines d'affectation, à la possession et à la prescription acquisitive ainsi qu'aux règles générales relatives à la publicité des droits.

DROIT ADMINISTRATIF I (DRT-1005)

Ce premier cours de droit administratif porte de manière générale sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Il établit une présentation générale du droit administratif et vous situe face aux différentes facettes du droit public. Il présente également la théorie générale des pouvoirs et des actes de l'administration publique en traitant du pouvoir discrétionnaire, de la délégation de pouvoir, du pouvoir réglementaire et de l'activité contractuelle de l'administration. Finalement, ce cours traite du contrôle politique et administratif de l'administration.

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL (DRT-1007)

Ce premier cours de droit pénal est en fait l'étude des principes cardinaux du droit pénal général. Il aborde la compétence législative en droit pénal canadien, l'interprétation des lois pénales et la présomption d'innocence. Il étudie également la culpabilité en fonction des régimes de responsabilité, des éléments constitutifs de l'infraction, du stade de développement de l'infraction (par exemple, la tentative ou le complot) et du rôle de l'inculpé par rapport à l'infraction. Finalement, il traite des causes d'irresponsabilité et des moyens de défense.

OBLIGATIONS III : EXÉCUTION ET EXTINCTION (DRT-2002)

Ce cours est la troisième et dernière partie du bloc de cours obligatoires portant sur les obligations. Tout d'abord, il aborde l'exécution forcée de l'obligation, en traitant des mesures préalables, de l'exécution en nature, de la résolution et la résiliation, de l'exécution par équivalent et de la clause pénale. Ensuite, il traite du paiement et des mutations d'une obligation. Ce cours aborde également l'exécution des obligations à pluralité d'objets et de sujets, ce qui comprend un aperçu des règles gouvernant le cautionnement. Finalement, les modes d'extinction des obligations, notamment la prescription extinctive, seront abordés.

L'ENTREPRISE ET SES PRINCIPAUX CONTRATS (DRT-2004)

De manière générale, ce cours traite des principes généraux du droit de l'entreprise. Plus précisément, il se penche sur les contrats de société de personnes, le fonds d'entreprise, la propriété intellectuelle, les procédés déloyaux (soit la clause de non-concurrence, l'obligation de loyauté et l'action en concurrence déloyale), la *Loi sur la concurrence*, les contrats d'intermédiaires (soit le contrat d'agence, le contrat de commission et le contrat de courtage), le mandat d'intérêt commun et les principaux contrats d'intégration (soit le contrat d'approvisionnement exclusif, le contrat de concession et le contrat de franchise).

DROIT DU TRAVAIL FONDAMENTAL (DRT-2003)

Ce cours aborde les fondements historiques et juridiques du droit relatif au travail subordonné, l'incidence de la mondialisation de l'économie et du droit international sur le droit du travail contemporain, le partage des compétences constitutionnelles en matière de travail, les normes constitutionnelles et quasi constitutionnelles propres au domaine de l'emploi, le contrat individuel de travail, les normes du travail, la liberté syndicale, l'accréditation et ses effets, ainsi que la négociation, l'application et l'interprétation de la convention collective.

PREUVE CIVILE (DRT-2005)

Ce cours traite des sources de la preuve, des systèmes de preuve, de l'objet et du fardeau de la preuve, des moyens de preuve, de la recevabilité des moyens de preuve et des sanctions des règles de preuve. Ce cours porte principalement sur les articles 2803 à 2874 du *Code civil du Québec* et sur certaines dispositions du *Code de procédure civile*, des lois connexes et des chartes des droits et libertés.

DROIT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (DRT-2006)

Ce cours aborde les régimes juridiques des sociétés par actions. Il traite donc de la constitution et de l'organisation de la société, des modes de financement, de la gouvernance de la société par actions, des régimes de responsabilité applicables aux administrateurs et aux dirigeants, de la participation des actionnaires au processus décisionnel de la société par actions, de l'environnement juridique des sociétés par actions à capital fermé, des recours judiciaires, et finalement, des modes alternatifs de règlement des conflits.

INTERPRÉTATION JURIDIQUE (DRT-2008) - Nouveau

**Ce cours n'est pas obligatoire pour les étudiant(e)s ayant débuté le baccalauréat avant l'automne 2023.*

Ce dernier et nouveau cours obligatoire depuis l'automne 2023 aborde les différentes conceptions de la loi, styles législatifs et rôle de l'interprétation, les méthodes et autres procédés d'interprétation des textes législatifs, l'interprétation des contrats et des actes juridiques unilatéraux ainsi que l'interprétation en droit international. Pour terminer, ce cours aborde également le bilinguisme législatif et l'effet de la loi dans le temps.

Pour obtenir une description détaillée de tous les autres cours de droit du baccalauréat, consultez le site internet de la Faculté.

Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études ».
- Sélectionnez « Baccalauréat en droit ».
- Sélectionnez « Structure du programme ».
- Sélectionnez « Autres activités ».
- En sélectionnant un des cours, vous serez redirigé vers sa description.

LA COURSE AUX STAGES

Vous avez peut-être déjà entendu parler, même avant votre arrivée au baccalauréat, de la course aux stages. Pour plusieurs, c'est une source d'anxiété et de stress très présente. Il est important de mentionner, dès maintenant, que cette course au stage n'est ni obligatoire ni nécessaire dans l'obtention d'un stage pour le barreau. Comme vous le savez peut-être, les étudiants qui veulent devenir avocats doivent obligatoirement trouver un stage dans un milieu de travail pour une durée de 6 mois après avoir passé leur barreau. La course aux stages est UN des moyens d'obtenir un tel stage.

LE PROCESSUS

Au cours de la session d'automne et du début de la session d'hiver, vous aurez l'occasion de participer à une multitude d'événements où les cabinets seront présents afin de se faire connaître. L'AED et divers comités organisent ces événements qui prennent entre autres la forme de cocktails, de conférences ou de visites de cabinets. Certains gros événements, comme les wine meetings sont des belles occasions pour discuter avec des professionnels de plusieurs milieux. Il n'est pas obligatoire de vouloir faire la course pour participer à ces événements.

Les quelques cabinets privés qui participent à la course signent une entente ou ils décident des modalités de candidatures pour l'année en cours. Ce sont généralement des cabinets de Montréal et de Québec qui participent. Ils passeront les mois qui précèdent la course à faire la promotion de leurs cabinets, leurs valeurs et leurs milieux de travail.

En février, les étudiant(e)s intéressé(e)s pourront déposer leurs candidatures sur le portail en ligne ViRecruit. Dès le début de la période de candidature, les cabinets concernés rentrent en « black-out ». Ils ne sollicitent plus les étudiant(e)s et ne communiquent avec eux/elles qu'au moment de communiquer leur intérêt pour une entrevue. Certains cabinets mènent plusieurs rondes de sélections. La fin de la course marque le moment des offres de stages. Cette journée-là, les étudiant(e)s reçoivent officiellement les appels de la part des cabinets s'ils/elles sont retenu(e)s pour un stage.

Les ententes de stage pour 2023-2024 vous seront transmises en temps opportun par le vice-président aux affaires professionnelles de l'AED (Louis Normand). Vous pourrez y voir les cabinets partenaires et les modalités précises.

La Course aux stages s'adresse principalement aux étudiant(e)s intéressé(e)s par le domaine du droit des affaires, de la responsabilité civile et du droit du travail. Il se peut très bien que ce ne soit pas des domaines de travail qui vous intéresse ou un milieu de travail qui vous rejoint, mais vous devez garder en tête que de nombreuses autres opportunités de stages vous seront offertes plus tard, notamment une fois que vous aurez terminé l'École du Barreau.

Il faut savoir que la course ne s'adresse pas aux étudiant(e)s ayant moins de 45 crédits en droit. Nul besoin de vous stresser avec ça si vous commencez votre baccalauréat cette année. Ne perdez pas de vue qu'une minorité d'étudiants obtiendront l'un des stages offerts lors de cette course et que tout ne se joue pas lors de cette course. Il vous sera toujours possible d'œuvrer au sein d'un grand cabinet privé plus tard.

CONSEIL

Le Service de développement professionnel (SDP)

Dominique Trudel est disponible afin de mieux vous orienter dans les diverses possibilités d'emploi ou de stage. N'hésitez pas à lui écrire au dominique.trudel.1@ulaval.ca ou à prendre rendez-vous avec elle à l'adresse suivante : <https://www.sdp.ulaval.ca/nous-joindre/rendez-vous>.

Le vice-président aux affaires professionnelles

N'hésitez pas à contacter Louis Normand, le vice-président aux affaires professionnelles, si vous avez des questions concernant la course aux stages : Aed.vpprofessionnelle@fd.ulaval.ca.

Le site de l'AED

N'hésitez pas à visiter le site de l'AED à l'onglet <https://www.aedulaval.com/affaires-professionnelles> afin de consulter le guide de carrière.

CONCOURS, CLINIQUES ET STAGES

CONCOURS DE PLAIDOIRIE

Les concours de plaidoirie permettent de perfectionner votre formation de juriste. Ils s'étendent sur deux sessions : le volet théorique à l'automne (DRT-2221) et le volet pratique à l'hiver (DRT-2207). La participation à un concours permet donc de remplir six crédits. Il existe six concours différents qui possèdent chacun leurs particularités. Ces concours permettent de mettre à profit les connaissances théoriques des étudiant(e)s, et ultimement, leurs talents d'orateurs.

Les six concours sont les suivants :

- Concours Charles-Rousseau (Droit international).
- Concours Jean-Pictet (Droit international humanitaire).
- Concours Laskin (Droit administratif et constitutionnel).
- Concours Pierre-Basile-Mignault (Droit civil).
- Coupe Gale (Droit pénal).
- Coupe de la doyenne (Dans le cadre du cours DRT-2202).

Inscription

Il est nécessaire d'avoir accumulé 45 crédits en droit afin de pouvoir être éligible. Le processus de sélection est normalement lancé au début du mois de mars pour l'année suivante. Les étudiant(e)s en seront alors avisé(e)s principalement par courriel. Un formulaire en ligne doit être rempli afin de poser votre candidature. Habituellement, une entrevue de sélection est également prévue. Les étudiant(e)s qui auront été sélectionné(e)s seront par la suite inscrits directement par le Bureau de la gestion des études.

Pour une description exhaustive de tous les concours de plaidoirie offerts, consultez le site internet de la Faculté. Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études »
- Cliquez sur l'onglet « Concours de plaidoirie »

CLINIQUE DE DROIT INTERNATIONAL PÉNAL ET HUMANITAIRE

Cette Clinique se tient dans le cadre des cours DRT-2211 et DRT-2222 et compte pour trois ou six crédits. La Clinique a été fondée en 2008, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle attire désormais près de 50 étudiant(e)s par année. Elle vise à offrir aux étudiant(e)s une formation universitaire axée sur le droit international pénal, humanitaire et des droits de la personne. Il s'agit d'une opportunité unique de mettre en pratique vos connaissances dans ce domaine, puisque la Clinique vous fournit l'opportunité de travailler sur des projets en collaboration avec des avocat(e)s, des institutions et des ONG. Les mandats s'effectuent sur place, à l'Université. Le droit international est un domaine du droit en expansion et votre curriculum vitae bénéficiera certainement d'une telle expérience si tel est votre intérêt. Sachez que la Clinique demande une très grande charge de travail, mais qu'il s'agit d'une expérience très enrichissante. Un second cours vous permet désormais de pousser l'expérience à sa limite en complétant six crédits. Rien ne vous empêche toutefois de ne participer qu'à un seul cours, soit DRT-2211.

Inscription

Les appels de mise en candidature sont soumis aux étudiant(e)s par courriel et ils surviennent généralement au début de chaque session, mais il se peut qu'ils arrivent de manière ponctuelle à un autre moment, tout dépendamment des besoins des organismes. Les étudiant(e)s qui désirent y participer doivent satisfaire aux critères d'admissibilité, soit avoir complété 45 crédits en droit, avoir réussi au moins un cours de droit international, avoir un excellent dossier académique et avoir une excellente connaissance du français (et d'une autre langue pour certains dossiers). L'inscription sera effectuée à la suite de l'approbation et de la sélection du professeur responsable.

Pour toute autre information, consultez le site de la CDIPH au <http://www.cdiph.ulaval.ca>.

CLINIQUE FISCALE

La Clinique fiscale est une activité universitaire menée par des équipes d'étudiant(e)s sous la supervision d'un(e) professeur(e), qui vise à offrir du soutien et des services de recherche, de rédaction juridique et de représentation à des individus dans le cadre d'un litige fiscal devant la Cour canadienne de l'impôt. Une portion de la session est consacrée à la recherche et la rédaction de travaux portant sur des sujets d'actualité fiscale.

Inscription

Au moment opportun en cours de session, des appels de candidatures sont acheminés par courriel et un formulaire doit être rempli pour soumettre sa candidature. Les étudiant(e)s qui désirent y participer doivent avoir complété le cours DRT-1008 ou DRT-1012 et DRT-1014, DRT-2400 (ou le suivre de façon concomitante) et avoir complété 45 crédits en droit.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter le professeur responsable, Khashayar Haghgouyan, par courriel à khashayar.haghgouyan@fd.ulaval.ca.

CLINIQUE DE RÉDACTION LÉGISLATIVE

La Clinique de rédaction législative se tient dans le cadre du cours DRT-2223 et compte pour trois crédits. Cette Clinique accueille des étudiant(e)s qui travaillent sous la supervision d'un(e) professeur(e) dans le but de soutenir et d'offrir des services de recherche, de conseil et de rédaction législative aux étudiant(e)s de niveau collégial participant au Forum étudiant de l'Assemblée nationale du Québec.

Inscription

Au moment opportun en cours de session, un formulaire doit être rempli pour soumettre sa candidature. Les étudiant(e)s qui désirent y participer doivent avoir complété le cours DRT-1008 ou DRT-1012 et DRT-1014 et posséder 30 crédits en droit.

Le formulaire se trouve à l'adresse suivante : <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/cliniques-juridiques>, sous l'onglet « Clinique de rédaction législative ».

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter la professeure responsable, Lucie Lauzière, par courriel à lucie.lauziere@fd.ulaval.ca.

CLINIQUE JURIDIQUE POUR ENTREPRISES EN DÉMARRAGE

La Clinique juridique pour entreprises en démarrage se tient dans le cadre du cours DRT-2224 et compte pour trois crédits. Cette activité rattachée au Centre d'études en droit économique (CÉDÉ) est menée par des étudiant(e)s sous la supervision d'un(e) professeur(e) ou de praticiens. La Clinique a pour but d'offrir un appui juridique aux entreprises en démarrage et de leur fournir des services de recherche et de rédaction juridiques.

Inscription

Au moment opportun en cours de session, des appels de candidatures sont acheminés par courriel. Les étudiant(e)s qui désirent y participer doivent avoir complété les cours DRT-1008 ou DRT-1012 et DRT-1014, DRT-2006 (ou le suivre de façon concomitante) et posséder 39 crédits en droit.

CLINIQUE JURIDIQUE EN DROIT DES SERVICES FINANCIERS I - Nouveauté

La Clinique juridique en droit des services financiers I se tient dans le cadre du cours DRT-2009. Au sein de la Clinique, les étudiant(e)s réaliseront des mandats pour appuyer les professionnels de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») dans l'assistance qu'ils offrent aux consommatrices et aux consommateurs en situation de vulnérabilité. Afin de les préparer à la réalisation de leurs mandats, les étudiant(e)s bénéficieront en début de session de formations pratiques sur l'éthique et la déontologie, l'approche client, la rédaction en droit, les différents produits et services financiers ainsi que les autorités d'encadrement (surtout l'Autorité) et les organismes autres jouant un rôle dans cette industrie.

Inscription

L'inscription se fait uniquement à la suite de la sélection et de l'approbation préalables de votre candidature par la direction de la Clinique. Les étudiants qui désirent y participer doivent avoir complété le cours DRT-1008 ou DRT-1012 et DRT-1014 et avoir acquis 43 crédits en droit.

Le formulaire se trouve à l'adresse suivante : <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/cliniques-juridiques>, sous la section « Clinique juridique en droit des services financiers ».

CLINIQUE JURIDIQUE EN DROIT DES SERVICES FINANCIERS II – Nouveauté

Après avoir complété la Clinique juridique en droit des services financiers I, il est possible de suivre la Clinique juridique en droit des services financiers II. Cette dernière se tient dans le cadre du cours DRT-2010.

Sous la supervision d'un(e) avocat(e) en exercice, cette activité pratique et réalisée en équipe vise à offrir des services juridiques aux consommatrices et aux consommateurs en situation de vulnérabilité s'estimant lésés ou étant mécontents des services qu'ils ont reçus dans le domaine notamment de l'assurance de personnes et de dommages, de l'investissement et de la finance personnelle (prêt, dépôt, crédit, courtage hypothécaire, etc.).

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la clinique I et II, vous pouvez contacter la professeure responsable, Cinthia Duclos, par courriel à cinthia.duclos@fd.ulaval.ca.

PROGRAMME DE PAGES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Ce programme s'inscrit dans le cadre des cours DRT-2216 (volet pratique) et DRT-2217 (volet théorique). Ce programme conduit donc à l'obtention de six crédits. Il s'agit d'un emploi rémunéré pendant dix mois (de septembre à juin), à temps partiel, et d'un projet de recherche reconnu par l'Université Laval. Il vise à permettre aux étudiant(e)s de se familiariser avec l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec. Les activités qui sont susceptibles d'être effectuées lors du volet pratique sont un soutien logistique aux réunions et aux activités dans les salles de commissions et les autres salles de l'Assemblée, répondre aux demandes des différents acteurs présents lors des séances de l'Assemblée, assurer la distribution de certains documents et la mise à jour des recueils de documents parlementaires, aménager les différentes salles, etc. Quant au volet théorique, de nombreux sujets sont susceptibles d'être explorés dans votre recherche.

Inscription

Certaines exigences doivent être remplies afin de participer au programme, notamment de posséder une moyenne égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33 et de posséder certains traits de personnalité particuliers. Vous devez également avoir effectué 30 crédits en droit et avoir complété le cours de Droit constitutionnel (DRT-1002). Vous devez faire parvenir votre dossier de candidature au Bureau de la gestion des études avant la date limite qui vous sera communiquée. Vous pourriez par la suite être convoqué à une entrevue.

Pour plus d'informations sur le programme de pages à l'Assemblée nationale du Québec, rendez-vous sur le site de la Faculté. Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études »
- Sélectionnez « Stages » puis « Programme de pages à l'Assemblée nationale du Québec »

STAGES À LA MAGISTRATURE

Les stages de recherche auprès de la magistrature s'effectuent dans le cadre des cours DRT-2201 et DRT-2208. Ils s'étendent sur deux sessions (automne et hiver) et conduisent donc à l'obtention de six crédits. Ils s'étendent sur une durée de 30 semaines, à raison d'une journée par semaine, selon les disponibilités du juge responsable.

Inscription

Il est nécessaire d'avoir complété 54 crédits en droit et d'avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,00 sur 4,33 afin de pouvoir participer à ce programme. Vous devez également remplir le formulaire en ligne disponible sur le site de la Faculté. Les participant(e)s seront sélectionné(e)s parmi les candidat(e)s admissibles selon les critères d'admissibilité prédéfinis. Un portail en ligne est mis à la disposition des étudiant(e)s pour procéder à l'inscription.

STAGES EN MILIEU GOUVERNEMENTAL OU COMMUNAUTAIRE

Les stages de recherche en milieu gouvernemental ou communautaire s'effectuent dans le cadre des cours DRT-2213 et DRT-2256 et conduisent chacun à l'obtention de trois crédits, puisqu'ils ne durent qu'une seule session. Ils s'étendent donc sur une durée de 15 semaines, à une fréquence d'une journée par semaine.

Inscription

Il est nécessaire d'avoir complété 45 crédits en droit et d'avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,00 sur 4,33 afin de pouvoir participer à ce programme. Vous devez également remplir le formulaire en ligne disponible sur le site de la Faculté. Les participant(e)s seront sélectionné(e)s parmi les candidat(e)s admissibles selon les critères d'admissibilité prédéfinis. Un portail en ligne est mis à la disposition des étudiant(e)s pour procéder à l'inscription.

Pour plus d'informations sur les stages à la magistrature et en milieu gouvernemental ou communautaire, rendez-vous sur le site de la Faculté. Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études »
- Sélectionnez « Stages »

STAGE À LA REVUE LES CAHIERS DE DROIT

Les stages à la revue Les Cahiers de droit s'effectuent dans le cadre des cours DRT-2214 et DRT-2215. Ils mènent à l'obtention de six crédits et s'étendent donc sur deux sessions. Le stage consiste à vérifier, en bibliothèque ou dans les bases de données, l'exactitude des citations comprises dans les textes qui paraîtront dans Les Cahiers de droit. L'étudiant(e) sera ainsi initié(e) au monde de l'édition au sein d'une revue juridique de grande qualité. Il doit consacrer 9 heures par semaine à ce stage, soit une journée.

La revue traite de questions juridiques d'actualité et propose des études qui portent à la fois sur le droit québécois et canadien, le droit international, le droit interne d'autres pays, de même que des travaux de droit comparé. Par leur rigueur de rédaction et de contenu, les textes qui y sont publiés sont souvent cités par la Cour suprême du Canada. La revue vous permettra de demeurer informés des nouveautés et des innovations du monde juridique.

Les étudiant(e)s bénéficient d'ailleurs d'un tarif d'abonnement préférentiel aux Cahiers de droit. N'hésitez pas à utiliser ce privilège !

Inscription

Généralement, les étudiant(e)s reçoivent un message dans leur boîte de messagerie Exchange lors de la période de recrutement. Pour pouvoir participer, il est nécessaire d'avoir complété 45 crédits en droit. Vous devez remplir le formulaire en ligne accompagné d'une lettre de présentation, d'un bref curriculum vitae, d'une copie de votre dernier relevé de notes et d'un travail de recherche que vous avez réalisé et qui contient des notes infrapaginales. Les étudiant(e)s sélectionnés sont inscrits directement par le Bureau de la gestion des études.

Pour en apprendre davantage sur Les Cahiers de droit, ou encore pour vous abonner, consultez le <http://www.cahiersdedroit.fd.ulaval.ca>.

Pour obtenir toutes les informations relatives au stage aux Cahiers de droit, consultez le site de la Faculté. Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études »
- Sélectionnez « Stages »

STAGE D'ÉTÉ AXÉ SUR LA CARRIÈRE

Ce stage s'effectue dans le cadre du cours DRT-2219. Un tel stage permet aux étudiant(e)s de s'intégrer sur le marché du travail, de prendre connaissance de la réalité du monde professionnel et de mettre à profit de manière pratique leurs connaissances théoriques. Les stages doivent répondre à certaines conditions. En plus de répondre aux objectifs visés par la Faculté, le stage doit avoir une durée minimale de six semaines à temps plein ou de 200 heures. Sa durée maximale doit être de 15 semaines. Le stage peut être rémunéré ou non. La supervision immédiate du stage doit être effectuée par un(e) avocat(e), un(e) notaire ou tout autre juriste. À la fin du stage, l'étudiant(e) doit remettre un rapport de stage ainsi qu'une lettre de l'employeur au professeur(e) superviseur. Au terme du stage, le cours fait l'objet de la mention « Succès ou Échec ».

Inscription

Il est nécessaire d'avoir complété 45 crédits en droit afin de pouvoir effectuer ce stage. Une fois le stage trouvé, l'étudiant(e) doit choisir un professeur(e) superviseur qui déterminera les objectifs pédagogiques à atteindre au cours de ce stage. L'étudiant(e) doit compléter le formulaire en ligne et le faire signer par le professeur(e) et l'employeur. Ce formulaire doit être remis au Bureau de la gestion des études qui, après vérification, procèdera directement à l'inscription de l'étudiant(e).

STAGE DE FORMATION À L'EXERCICE DU DROIT EN CABINET – Nouveauté

Ce stage s'effectue dans le cadre du cours DRT-2225. Ce dernier permet aux étudiant(e)s de faciliter l'intégration sur le marché de l'emploi et encourager la formation pratique en milieu de travail, la faculté vous offre la possibilité de faire créditer un emploi à temps partiel dans un cabinet privé de notaire ou d'avocat. Vous devez satisfaire aux conditions du programme et recevoir, préalablement à l'inscription, l'autorisation de la direction de programmes

Inscription

Au moment d'écrire ces lignes (été 2023), le mode d'inscription n'a pas encore été déterminé. Je vous invite donc à contacter la gestion des études au premier-cycle@fd.ulaval.ca.

Pour une description exhaustive des stages et des cliniques juridiques offerts, suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études »
- Sélectionnez « Stages » OU « Cliniques juridiques »

ACTIVITÉS ENRICHISSANTES ET IMPLICATION

Tout au long de votre baccalauréat, vous aurez l'opportunité de prendre part à diverses activités qui sont enrichissantes sur le plan académique. Bien entendu, ces activités n'offrent pas de crédits universitaires. Toutefois, elles apportent une plus-value à votre curriculum vitae et vous font découvrir différentes facettes, parfois méconnues, du monde juridique. Comme nous l'avons déjà mentionné, la qualité du dossier d'un(e) étudiant(e) ne se mesure pas exclusivement en fonction de ses résultats scolaires. En effet, les employeurs accordent généralement une grande importance à l'implication académique puisque cela prouve que l'étudiant(e) est en mesure de balancer sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Que ce soient des activités offertes par l'Association des étudiantes et étudiants en droit (AED) ou par l'un de ses comités et organismes reconnus, de nombreuses opportunités vous sont offertes. En voici quelques exemples.

CONCOURS ORATOIRE DE L'AED

Le concours oratoire organisé par la vice-présidente aux affaires académiques de l'AED représente une opportunité unique de mettre à profit vos habiletés d'orateur. L'art oratoire étant une qualité fortement recherchée chez les juristes, l'AED souhaite mettre l'accent sur ce type de concours qui ne requiert aucune connaissance juridique particulière. Dans le cadre de ce concours, vous aurez la chance de recevoir les commentaires et les suggestions de juristes réputés et des bourses seront offertes aux gagnant(e)s.

Le concours est suivi d'un cocktail où les membres du milieu juridique et les étudiant(e)s peuvent se rencontrer et discuter. Pour plus d'informations, veuillez contacter la vice-présidente aux affaires académiques à l'adresse suivante : aed.vpacademique@fd.ulaval.ca.

LE BUREAU D'INFORMATION JURIDIQUE

Le Bureau d'Information Juridique (BIJ) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de rendre la justice plus accessible aux citoyens de la Ville de Québec et du reste de la province. Le BIJ est administré par un conseil exécutif formé d'étudiants en droit et ses services sont offerts par plus de 70 bénévoles étudiants cumulant un minimum de 30 crédits en droit. L'information transmise se rapporte à l'état du droit en s'appuyant sur la législation, la jurisprudence ainsi que la doctrine pertinente. Aucun conseil juridique n'est fourni par les bénévoles et ces derniers ne peuvent se prononcer sur un dossier lorsqu'un avocat ou un notaire est déjà mandaté par le client. Chaque année, plusieurs centaines de justiciables bénéficient d'information juridique gratuite grâce au travail acharné des bénévoles. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le <http://bijlaval.ca/>, la page Facebook ([@BureauDInformationJuridiqueDeLUniversiteLaval/](https://www.facebook.com/BureauDInformationJuridiqueDeLUniversiteLaval/)) ou suivre le compte Instagram ([@bijulaval](https://www.instagram.com/bijulaval/)).

LA SIMULATION DES NATIONS UNIES

La Simulation des Nations Unies est un rendez-vous annuel qui réunit plus de 150 universités de partout à travers le monde. Elle permet aux étudiant(e)s de mettre en pratique leurs connaissances en diplomatie en défendant les intérêts d'un acteur international. Le Comité de la Simulation des Nations Unies prépare et organise la participation des membres de la délégation de l'Université Laval, composée d'étudiant(e)s de la Faculté de droit dans le but de les guider à chaque étape du processus.

PRO BONO

Le Réseau national d'étudiants pro bono est un organisme national présent dans 22 Facultés de droit au Canada qui offre des services juridiques aux personnes à faible revenu et aux organismes sans but lucratif. Étudiant(e)s pro bono du Canada (EPBC) offre aux étudiant(e)s en droit bénévoles des formations pour soutenir les communautés vulnérables à combler leurs besoins juridiques primaires. Chaque année, EPBC met à profit le talent et le dynamisme de plus de 1600 étudiant(e)s en droit d'un bout à l'autre du pays pour fournir des services juridiques gratuits aux citoyens et citoyennes à faible revenu et aux organismes sans but lucratif.

La Section ULaval du Réseau national d'étudiants Pro Bono a pour mandat de développer des projets d'accès à la justice et de défense collective de droits ainsi que de jumeler des étudiant(e)s en droit avec nos organismes communautaires, cliniques juridiques et autres organisations partenaires ayant des besoins de nature juridique. Les projets sont sous la supervision d'avocat(e)s. Il s'agit d'une expérience professionnelle unique pour les futurs juristes. Vous trouverez sur leur site Internet, le Cahier de description de projet ainsi que la procédure d'inscription : <https://www.probonoulaval.com/>.

LE JOURNAL LE VERDICT

Le Verdict est le média des étudiant(e)s en droit de l'Université Laval. Il représente une tribune pour leurs opinions et une source d'informations sur les sujets qui les préoccupent, ou encore ceux peu connus. Il est publié sous forme de magazine à deux reprises durant l'année scolaire sur le groupe Droit ULaval et sur le compte Instagram du comité. Il est possible de s'impliquer dans le processus de production de plusieurs façons, sur le terrain ou à distance, par exemple en signant des textes sur l'actualité juridique, politique et culturelle, en couvrant les événements de la Faculté comme journaliste, ou encore comme photographe bénévole.

LE PROCÈS SIMULÉ DU COMITÉ DE DROIT CRIMINEL ET PÉNAL

Le procès simulé organisé par le Comité de droit criminel et pénal est un événement qui a pour but de présenter le fonctionnement d'un procès criminel. Pour ce faire, quatre étudiant(e)s en droit seront sélectionné(e)s et séparé(e)s en équipe de deux : la poursuite et la défense. Les étudiant(e)s seront épaulé(e)s par le DPCP et un cabinet spécialisé en droit criminel pour préparer le procès. Trois juges seront présents lors de l'événement afin de rendre l'expérience la plus réaliste possible. Il s'agit d'un événement réellement enrichissant pour toutes personnes s'intéressant au droit criminel.

LE TOURNOI DES DÉBATS DU COMITÉ DROIT ET ART ORATOIRE

Le Comité de droit et art oratoire, à travers une variété d'événements tels que la soirée d'éloquence, l'atelier oratoire et les débats absurdes, encourage les étudiant(e)s à développer leurs compétences rhétoriques, à explorer l'art de la persuasion et à enrichir leur bagage intellectuel. Grâce à cette approche multidimensionnelle, les participant(e)s se forment tout en se divertissant, faisant cet ensemble événementiel un exemple vivant de réussite académique.

À cette fin précise, l'événement marquant du comité réside dans son prestigieux et annuel tournoi des débats. Ce dernier rassemble 100 étudiant(e)s, professionnel(le)s et invité(e)s lors duquel les participant(e)s de la Faculté sont invités à confronter leurs idées, à débattre de sujets ardues et à défendre leur point de vue avec pertinence et logique. Au-delà du simple satisfecit intellectuel, cet exercice renforce leur esprit critique et leur capacité à argumenter de manière structurée. La grande finale est l'occasion rêvée pour assister à un affrontement oratoire captivant et enrichissant, suivi d'un goûter réseautage permettant aux participant(e)s de développer leurs contacts et élargir leur réseau professionnel.

L'IMPLICATION AU SEIN DES COMITÉS OU DES ORGANISMES DE L'AED

Les exemples mentionnés ci-dessus ne représentent évidemment pas une liste exhaustive des opportunités offertes aux étudiant(e)s qui désirent s'impliquer dans la vie associative. En effet, l'AED regroupe actuellement 23 comités et 8 organismes reconnus. Ces derniers ont pour objectif d'animer la vie associative en organisant des activités de diverses natures. À cet égard, plusieurs comités à vocation professionnelle organisent des événements de réseautage, des conférences ou des activités interactives et éducatives dans le but de faire découvrir différents domaines de pratique.

Il est d'ailleurs possible de s'impliquer dans la vie associative dès la première année au baccalauréat. Que ce soit à titre de représentant des premières années dans un comité ou dans un conseil, soit le conseil exécutif ou le conseil d'administration de l'AED, plusieurs opportunités s'offrent à vous. À cet effet, vous pouvez intégrer un maximum de trois comités par année scolaire. Pour les étudiant(e)s de première année qui désirent faire partie d'un comité, nous vous invitons à rester à l'affût des élections qui se dérouleront au début de la session d'automne 2023. Les dates seront annoncées via notre page Facebook « Droit ULaval ».

Voici les différents comités et organismes de l'AED :

- Comité du droit fiscal
- Comité droit du travail
- Comité aux affaires professionnelles
- Comité du droit de la santé de l'Université Laval
- Comité de droit criminel et pénal
- Comité justice et enjeux autochtones
- Comité droit et féminisme
- Comité droit et enjeux des minorités visibles
- Comité du droit notarial
- Comité droit et art oratoire
- Comité du GRAAL
- Comité du Grand Maillet
- Comité des Law Games
- Comité du défilé de mode
- Comité des finissants
- Comité sociopolitique
- Comité d'action sociale
- Comité de la Dissidence
- Commission du Développement Durable
- Comité de la Simulation des Nations Unies
- Club droit et affaires de l'Université Laval
- Comité du Journal Le Verdict
- Comité d'arts et de musique des étudiants en droit de l'Université Laval
- Avocats sans frontières
- Bureau d'information juridique (BIJ)
- Clinique juridique itinérante (CIJ)
- Réseau national d'étudiants Pro Bono
- Association des étudiants noirs en droit
- Centre de soutien aux étudiants
- Enjeux du droit
- Revue juridique des étudiants et étudiantes de l'Université Laval

Pour plus d'informations concernant les différents comités et les activités qu'ils offrent, consultez le site internet de l'AED <https://www.aedulaval.com/les-comités>.

Pour toutes questions concernant le processus d'élection ou les comités en général vous pouvez contacter la vice-présidente aux affaires internes de l'AED, Jade Tremblay, à l'adresse suivante : aed.vpinterne@fd.ulaval.ca.

S'aviez-vous qu'il était possible pour vous de faire créditer votre implication au sein de l'AED ?

Votre implication pourrait être reconnue par trois crédits universitaires, une lettre d'attestation et une mention au relevé de notes lorsqu'elle répond aux critères d'admissibilités suivantes :

- Réalisé une ou des activités qui profitent à la communauté;
- Accumulé au moins 135 heures d'implication pertinente quant à leur valeur formatrice;
- Démontrer que la ou les activités ne sont pas directement liées au secteur d'études;
- En faire la démonstration par écrit dans un rapport qui doit être signé par la personne-ressource;
- Ne pas avoir reçu de compensation financière pour cette ou ces activités.

Pour en apprendre plus, je vous invite à consulter la [Politique de reconnaissance de l'implication étudiante](#).

PERSONNES RESSOURCES

DIRECTION DE LA FACULTÉ

DÉCANAT

Anne-Marie LAFLAMME

Doyenne

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2235G

418 656-2131, poste 405133

anne-marie.laflamme@fd.ulaval.ca

Lucie LAUZIÈRE

Vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2235P

418 656-2131, poste 405109

lucie.lauziere@fd.ulaval.ca

Mélanie SAMSON

Vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2235M

418 656-2131, poste 406494

melanie.samson@fd.ulaval.ca

DIRECTION DE LA FACULTÉ

DIRECTION DES PROGRAMMES

Daniel GARDNER

Directeur des programmes de premier cycle

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2137

418 656-2131, poste 407435

daniel.gardner@fd.ulaval.ca

Reza MORADINEJAD

Directrice de programme de deuxième cycle

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 3123

reza.moradinejad@fd.ulaval.ca

Mélanie SAMSON

Directrice des programmes de doctorat

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2235M

418 656-2131, poste 406494

melanie.samson@fd.ulaval.ca

François BROCHU

Directeur du programme de maîtrise en droit notarial

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 4257

418 656-2131, poste 407866

francois.brochu@fd.ulaval.ca

EXÉCUTIF DE VOTRE AED

Noémie MORIN
Présidente
aed.presidence@fd.ulaval.ca

Claudia Victoria DOYON
Vice-présidente aux affaires académiques
aed.vpacademique@fd.ulaval.ca

Emy JACQUES
Vice-présidente aux finances
aed.vpfinances@fd.ulaval.ca

Jade TREMBLAY
Vice-présidente aux affaires internes
aed.vpinterne@fd.ulaval.ca

Justine BISSONNETTE-LÉPINE
Vice-présidente aux communications
aed.vpcommunication@fd.ulaval.ca

Léane TRUDEL
Vice-présidente aux affaires externes
aed.vpexterne@fd.ulaval.ca

Paul CHOQUETTE
Vice-président aux affaires socioculturelles et environnementales
aed.vpsocioculturelle@fd.ulaval.ca

Florent BANOS
Vice-président aux affaires sportives
aed.vpsport@fd.ulaval.ca

Louis NORMAND
Vice-président aux affaires professionnelles
aed.vpprofessionnelle@fd.ulaval.ca

N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous voir à tout moment au local de l'AED, le 4153-4153A DKN. Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez également consulter le site internet de votre association étudiante, au <https://www.aedulaval.com/>.

RESSOURCES OFFERTES PAR LA FACULTÉ ET PAR L'UNIVERSITÉ

GESTION DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2235
418 656-2131, poste 403036
premier-cycle@fd.ulaval.ca

CENTRE DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DE DROIT

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, bureau 2246E
soutien-premier-cycle@fd.ulaval.ca

CONSEILLÈRE À L'EMPLOI

Dominique Trudel
Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2417-B
418 656-3575, poste 409061
dominique.trudel@spla.ulaval.ca

BIBLIOTHÈQUE

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2^e étage réservé aux étudiants en droit

CONSEILLÈRE À LA DOCUMENTATION

Mélanie Perron, M.S.I.
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, bureau 2376
418 656-2131, poste 407978
melanie.perron@bibl.ulaval.ca

TECHNICIENNE

Karine Langevin
Technicienne en documentation
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, bureau 2342
418 656-2131, poste 413591
karine.langevin@bibl.ulaval.ca

CENTRE D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Pavillon Maurice-Pollack, bureau 2121
418 656-7987 (pour prendre rendez-vous)
accueil@aide.ulaval.ca

BOURSES ET AIDE FINANCIÈRE

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 2546
418 656-3332
info@bbaf.ulaval.ca
www.bbaf.ulaval.ca

BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 2344
418 656-2765
accueil@bve.ulaval.ca
www.bve.ulaval.ca

BUREAU DU REGISTRAIRE

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 2440
418 656-3080
reg@reg.ulaval.ca

SERVICE DES RÉSIDENCES

Pavillon Alphonse-Marie-Parent, bureau 1604
418 656-2921
sres@sres.ulaval.ca
www.residences.ulaval.ca

SERVICE DE PLACEMENT

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 2447
418 656-3575
spla@spla.ulaval.ca
www.spla.ulaval.ca

OMBUDSMAN

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
418 656-3081 ou 1 866 323-2271 (sans frais)
info@ombudsman.ulaval.ca
www.ombudsman.ulaval.ca

CONSULTATION DES EXAMENS ET DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

La consultation de vos copies d'examen ne peut se faire que lors des périodes déterminées par la Faculté. L'horaire de ces périodes vous sera communiqué par votre courriel institutionnel quelques semaines après la fin de la période des examens. Les heures sont prédéterminées et l'étudiant(e) doit y faire la file afin de consulter sa copie. Il est fortement recommandé d'aller consulter vos copies d'examens, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela vous permettra de vous assurer que le/la professeur(e) a correctement comptabilisé les points qui vous ont été alloués et ainsi éviter une erreur qui peut influencer votre résultat final. Ensuite, vous pourrez prendre connaissance de la manière dont chaque professeur(e) corrige ses examens et des réponses qu'il attend de ses étudiant(e)s. Cela est plus particulièrement utile lorsque vous consultez vos examens de relais, car cela vous servira pour la passation de vos examens finaux. Finalement, il peut arriver dans certains cas que vous ne soyez pas d'accord avec la correction du/de la professeur(e). Dans ce cas, vous pourrez faire une demande de révision de note, ce qui peut permettre de remédier à la situation. Toutefois, faites attention, car il se pourrait également que votre note soit révisée à la baisse. Une révision de note est possible dans le cas d'injustice flagrante lors de la correction d'un travail ou d'un examen face à la réponse attendue et bien sûr, dans les cas où le/la professeur(e) a commis une erreur lors de la comptabilisation de vos points. Il est toujours primordial d'avoir consulté sa copie d'examen avant d'en demander une révision pour préciser les points auxquels l'étudiant(e) croit avoir droit et motiver sa demande.

Afin de demander une révision de note, vous devez remplir le formulaire disponible sur le site de la Faculté :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>, puis cliquez sur l'onglet « Étudiants actuels »
- Sélectionnez « Formulaires de la gestion des études »
- Sur la page des formulaires, vous trouverez « Demande de révision de note »

BOURSES ET AIDE FINANCIÈRE

La Faculté offre de nombreuses bourses, autant à l'admission que pendant le baccalauréat. Ces bourses sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de candidat(e)s. Il vous est donc recommandé de vous tenir informés des bourses qui vous sont potentiellement offertes.

Pour consulter la liste complète des bourses ainsi que leurs descriptions, rendez-vous au : <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/prix-bourses-et-aide-financiere>.

L'Université Laval offre également plusieurs bourses qui peuvent vous aider dans vos études. Restez également à l'affût de celles-ci.

Pour prendre connaissance des bourses qui vous sont offertes et pour obtenir des conseils financiers, rendez-vous au <http://www.bbaf.ulaval.ca>.

APRÈS LE BACCALAURÉAT

L'ÉCOLE DU BARREAU

Depuis 2023, l'École du Barreau offre un tout nouveau programme de formation articulé autour de l'apprentissage expérientiel. Cela a pour but de permettre aux étudiant(e)s de développer leurs compétences professionnelles par le biais de cas réels. L'autonomie et la responsabilisation des étudiant(e)s seront donc valorisées.

Le nouveau programme inclut maintenant deux périodes d'admission. Cette flexibilité permet donc de débiter la formation en mai, en août, en octobre, ou encore en janvier. Le cheminement du nouveau programme est divisé en trois « Bloc ». Le format 4 ou 8 mois qui était en place auparavant n'est plus valide. Les blocs 1 et 2 prendront un minimum de 6 mois, et pourront s'étaler, selon le cheminement de l'étudiant(e), sur 3 ans maximum.

BLOC 1 — Formations spécifiques et examens

Le Bloc 1 comprend trois évaluations. L'étudiant(e) aura l'opportunité de reprendre jusqu'à trois fois chaque évaluation.

Pour l'évaluation d'*Éthique, déontologie et pratique professionnelle* et l'évaluation de *Théorie d'une cause et rédaction*, l'étudiant(e) devra suivre deux semaines de cours préparatoires pour chaque évaluation avant de les effectuer.

Pour l'évaluation de *Droit appliqué*, l'étudiant(e) devra se préparer de manière autonome, car il n'y aura pas de cours préparatoire. Tout le matériel sera fourni sous la forme de questionnaires, vidéos, exercices, etc. Des webinaires de questions-réponses seront aussi organisés.

L'évaluation de *Droit appliqué* portera sur 10 sujets de droit : preuve, obligations, responsabilité civile, priorités et hypothèques, famille, personnes, travail, administratif, pénal et affaires. Pour terminer, l'évaluation sera uniquement à choix de réponse et ne comportera pas de questions à développement.

BLOC 2 — Apprentissage expérientiel

Une fois le Bloc 1 réussi, l'étudiant(e) pourra commencer la partie d'apprentissage expérientiel de la formation : les cliniques juridiques et techniques.

Le Bloc 2 aura une durée de 14 semaines qui sera répartie de la façon suivante :

Semaines 1 et 2 : activités d'intégration à la clinique juridique, ateliers pratiques, conférences, techniques de consultation, gestion de dossier.

Semaines 3 à 12 : apprentissage expérientiel par le biais de la clinique juridique, des cliniques techniques et du travail à distance.

Semaines 13 et 14 : préparation et décision sur le rendre-compte.

BLOC 3 — Stage de 6 mois

Une fois les blocs 1 et 2 complétés, l'étudiant(e) pourra entamer son stage en milieu de travail dans la même formule qu'auparavant.

LES COURS RECOMMANDÉS POUR L'ÉCOLE DU BARREAU

Il s'agit d'une liste créée par l'Association des étudiantes et étudiants en droit en fonction des matières qui sont susceptibles d'être étudiées à l'École du Barreau. L'École du Barreau ne fournit en aucun cas une telle liste. Cela peut toutefois aider un(e) étudiant(e) à se sentir davantage préparé en ayant déjà pris connaissance de certains concepts.

DTR-2001	Droit administratif II
DTR-2250	Sûretés réelles et publicité des droits
DTR-2251	Contrats de vente, de louage et d'entreprise ou de service
DTR-2252	Droit patrimonial de la famille
DTR-2300	Droit des assurances
DTR-2450	Procédure civile II
DTR-2500	Procédure pénale

INSCRIPTION

De manière générale, pour être admis à l'École du Barreau, il faut être titulaire d'un diplôme en droit, soumettre une demande d'admission dans la forme et dans les délais prévus, avoir été déclaré admissible par le Comité d'admission à la profession du Barreau et payer les frais d'admission.

Les documents à fournir au soutien de la demande d'admission sont un relevé de notes, une photographie, une preuve d'identité (par exemple, un certificat de naissance), un certificat de police ou de bonne conduite ainsi qu'un certain nombre d'autres documents tout dépendant du profil des candidat(e)s.

Vous devrez également écrire une évaluation diagnostique qui vous permettra de monter votre plan d'apprentissage pour vous préparer à l'examen de droit appliqué.

Ces informations vous sont fournies de manière résumée et afin de vous donner un aperçu général de la procédure d'admission. Pour plus d'information concernant les inscriptions, consultez le site de l'École du Barreau.

Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.ecoledubarreau.qc.ca>
- Sélectionnez l'onglet « Admission et inscription »

Vous pouvez également communiquer avec l'École du Barreau à ecoledubarreau@barreau.qc.ca ou sur Messenger. L'École est également sur Facebook et LinkedIn.

LA MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL

LA PROFESSION DE NOTAIRE

Le/la notaire est un(e) conseiller/conseillère juridique appelé(e) « le/la juriste de l'entente ». En effet, il/elle travaille sur le terrain de la bonne entente plutôt que sur celui des conflits. Le/la notaire participe à des moments importants dans la vie des gens. Pensons à l'union ou à sa rupture, à l'achat d'un immeuble, à l'acquisition d'une entreprise, à la planification de sa succession. Le/la notaire est aussi un(e) officier/officière public/publique reconnu(e) par l'État. À ce titre, les documents notariés ont un caractère authentique, c'est-à-dire qu'ils font foi devant les tribunaux, de leur contenu, de l'exactitude de la date et des signatures apposées, et ce, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la preuve. Le gouvernement exige la forme notariée pour certains actes en raison de leur importance. Ainsi, seuls les notaires peuvent recevoir, par exemple, des hypothèques immobilières, des déclarations de copropriété divise, des donations et des contrats de mariage. Contrairement à l'avocat(e), le/la notaire n'a pas de parti pris, il/elle a le devoir d'agir dans l'intérêt de toutes les personnes à l'acte qu'il ou qu'elle reçoit.

Comme conseiller/conseillère juridique, le/la notaire est habilité(e) à dispenser des conseils dans tous les domaines du droit qui relèvent de son expertise, entre autres :

- Le droit familial
- Le droit immobilier
- Le droit des successions
- Le droit des affaires
- La fiscalité
- La copropriété
- Le droit agricole
- La planification financière
- La médiation commerciale et familiale
- L'environnement
- L'arbitrage
- Le droit aérien et maritime
- Les procédures d'immigration et d'adoption
- Etc.

Avant de délivrer un permis d'exercice, l'Ordre s'assure que le candidat possède la formation minimale et l'intégrité nécessaire à la pratique du droit notarial. La profession de notaire exige un baccalauréat en droit suivi d'une maîtrise en droit notarial. Finalement, le détenteur de ces deux diplômes doit compléter un programme de formation professionnelle dispensé par la Chambre des notaires du Québec composé de 15 journées de formation professionnelle et d'un cas pratique en droit professionnel.

SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE

La direction de programme recommande fortement au candidat d'avoir préalablement réussi les cours de premier cycle en droit dans les matières suivantes :

DTR-1003	Droit des biens
DTR-2252	Droit patrimonial de la famille
DTR-2253	Successions et libéralités
DTR-2250	Sûretés réelles et publicité des droits
DTR-2400	Droit fiscal fondamental

Me Brigitte Roy (bureau 4253 DKN) est disponible pour rencontrer tout étudiant désireux de connaître davantage sur ce programme et ses exigences.

LA MAÎTRISE - INSCRIPTION

La maîtrise en droit notarial quant à elle se décrit comme suit : 54 semaines de formation ; comprenant des cours de droit notarial (30 semaines), des cours de droit notarial appliqué (8 semaines) et un stage en milieu professionnel d'une durée de 16 semaines. Cette maîtrise est offerte à l'Université Laval, mais comprend certaines conditions d'admission. Les demandes d'admission doivent être transmises au Bureau du registraire avant le 1er février et être sous la forme du formulaire disponible sur le site de l'université : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission.html>. De plus, les candidat(e)s doivent joindre leur curriculum vitae, une lettre de motivation et le relevé de notes complet officiel de leurs études universitaires.

Pour de plus amples renseignements sur l'admission et la structure de la maîtrise en droit notarial, rendez-vous au <https://www.fd.ulaval.ca/etudes/maitrise-en-droit-notarial/apercu>.

Vous pouvez aussi contacter madame Brigitte Roy, directrice associée du programme de maîtrise en droit notarial par courriel à droit.notarial@fd.ulaval.ca.

LE COMITÉ DE DROIT NOTARIAL

Depuis 2016, le Comité de droit notarial valorise la profession auprès des étudiant(e)s en les renseignant sur le parcours académique à suivre pour devenir notaire. Il démystifie en outre les préjugés dépeignant une carrière monotone et il propose des activités aussi enrichissantes qu'attrayantes qui permettent aux étudiant(e)s de mieux comprendre le rôle et le quotidien d'un notaire tout en se développant un réseau de contacts.

Au moment d'écrire ces lignes (été 2023), le Comité de droit notarial travaille en collaboration avec la vice-présidente aux affaires académiques de l'AED afin de rédiger un guide sur la pratique en droit notarial et le parcours académique qui est requis pour exercer la profession de notaire.

AUTRES PROGRAMMES DE 2^e ET DE 3^e CYCLES

La Faculté de droit de l'Université Laval vous offre de nombreux programmes de 2^e et 3^e cycles. Ces programmes sont offerts pour tous les étudiants et toutes les étudiantes qui désirent approfondir leurs études dans le domaine du droit.

APERÇU DES MAÎTRISES EN DROIT

La Faculté de droit offre deux types de maîtrise en droit visant des objectifs différents : la maîtrise professionnelle avec essai et la maîtrise avec mémoire. Que ce soit à temps plein ou à temps partiel, les étudiants accumulent 45 crédits tout au long de leur maîtrise. À cet égard, une maîtrise à temps plein s'effectue en deux ans. Pour être admis à l'une de ces maîtrises, il faut détenir un baccalauréat en droit et une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33.

Une connaissance de l'anglais et du français est aussi exigée. Votre demande devra aussi être accompagnée de votre curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de deux rapports d'appréciation. Une scolarité préparatoire qui n'est pas contributive au programme pourrait être imposée selon la spécialité choisie. Cela sera déterminé lors de l'analyse du dossier d'admission.

Maîtrise professionnelle avec essai

La maîtrise professionnelle avec essai permet d'acquérir une formation professionnelle spécialisée de haut niveau dans l'une des quatre concentrations offertes : droit des affaires ; droit de l'environnement, développement durable et sécurité alimentaire ; droits fondamentaux ; droit international et transnational. Cette maîtrise permet aussi de développer de meilleures aptitudes en recherche juridique.

Maîtrise avec mémoire

La maîtrise avec mémoire vise à accroître les aptitudes à la recherche juridique. Elle met l'accent sur la formation méthodologique tant durant la scolarité que durant la rédaction du mémoire. Tous les domaines du droit sont représentés.

Pour de l'information supplémentaire sur les programmes de 2^e et de 3^e cycles qui vous sont offerts, consultez le site de la Faculté. Suivez les étapes suivantes :

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Futurs étudiants »
- Sous « 2^e et de 3^e cycles », sélectionnez l'option qui vous intéresse

Vous pouvez également contacter le directeur des programmes de 2^e cycle, Reza Moradinejad, au reza.moradinejad@fd.ulaval.ca.

PROGRAMMES DE CERTIFICAT ET MICROPROGRAMME

Les étudiant(e)s du certificat et du microprogramme sont invité(e)s à toutes les activités organisées par l'Association des étudiantes et étudiants en droit de l'Université Laval. Ils/Elles peuvent trouver toute l'information académique nécessaire sur le site de l'Université Laval.

- Rendez-vous au <http://www.fd.ulaval.ca>
- Cliquez sur l'onglet « Études », puis sur « Certificat en droit » ou « Microprogramme en droit ».

Pour de plus amples renseignements ou questions, n'hésitez pas à entrer en contact avec moi à l'adresse courriel suivante : aed.vpacademique@fd.ulaval.ca.



UNIVERSITÉ
LAVAL

